

# BULLETIN OFFICIEL DU CNRS



N°5

MAI 2018

**BULLETIN OFFICIEL DU CNRS**

CNRS  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris Cedex 16

**Directeur de la publication**  
Christophe Coudroy

**Pour consulter le BO et ses archives**  
<http://www.dgdr.cnrs.fr/bo/>

Dépôt légal à parution  
Mai 2018  
ISSN 1148-4853

## Table des matières

<u>Décision acceptant la libéralité consentie par M. Hagenmuller - 07/05/2018 - - DEC180945DSFIM.....</u>	<u>p.9</u>
<u>Décision acceptant la libéralité consentie par M. Fournier - 07/05/2018 - - DEC180941DSFIM.....</u>	<u>p.10</u>
<u>Décision portant nomination de M. Mokhtar Sadjji aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte de recherche n° 8028 intitulée Institut de mécanique céleste et de calcul des éphémérides. - 06/01/2015 - - DEC150009DR05.....</u>	<u>p.11</u>
<u>Décision portant nomination de M. Mathieu Fregnaux aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte de recherche n° 8180 intitulée Institut Lavoisier de Versailles. - 02/10/2017 - - DEC172766DR05.....</u>	<u>p.13</u>
<u>Décision portant nomination de Mme Jessica Legendre aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte de recherche 7174 intitulée institut de recherche et développement sur l'énergie photovoltaïque et IRDEP. - 29/09/2017 - - DEC172765DR05.....</u>	<u>p.15</u>
<u>Décision portant nomination de Mme Liliana Stalenq aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte de recherche 7055 intitulée Préhistoire et Technologie. - 26/07/2017 - - DEC172348DR05.....</u>	<u>p.17</u>
<u>Décision portant nomination de M. Charles Rossignol aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte de recherche 7218 intitulée Laboratoire Architecture, Ville, Urbanisme, Environnement et LAVUE. - 26/07/2017 - - DEC172346DR05.....</u>	<u>p.19</u>
<u>Décision portant nomination de Mme Malgorzata Chwirot aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UPS2999 intitulée Réseau Asie et Pacifique - 14/02/2018 - - DEC180702DR05.....</u>	<u>p.21</u>
<u>Décision portant nomination de M. Bruno Vitorge aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR3528 intitulée « Biologie Moléculaire Structurale et Processus Infectieux » - 13/02/2018 - - DEC180697DR05.....</u>	<u>p.22</u>
<u>Décision portant nomination de Mme Véronique Goret aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UPS2841 intitulée CNRS Images - 13/02/2018 - - DEC180695DR05.....</u>	<u>p.24</u>
<u>Décision portant nomination de M Thierry David aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 6303 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire Carnot de Bourgogne - 27/06/2017 - - DEC172506DR06.....</u>	<u>p.25</u>
<u>Décision portant cessation de fonctions de M. Juan AROCAS, assistant de prévention au sein de l'UMR6303, LICB - 20/06/2017 - - DEC172504DR06.....</u>	<u>p.26</u>
<u>Décision portant nomination de M Stéphane Maitre aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 6303 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire Carnot de Bourgogne - 27/06/2017 - - DEC172505DR06.....</u>	<u>p.27</u>
<u>Décision portant nomination de M. David BILLET aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7360 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire des Environnements Continentaux (LIEC). - 26/04/2018 - - DEC180387DR06.....</u>	<u>p.28</u>
<u>Décision portant nomination de M. Manuel PELLETIER aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7360 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire des Environnements Continentaux (LIEC) - 26/04/2018 - - DEC180388DR06.....</u>	<u>p.29</u>
<u>Décision portant cessation de fonctions de M. Hervé PABIOU directeur adjoint de l'unité UMR5008 intitulée Centre d'Énergétique et de Thermique De Lyon (Cethyl). - 22/05/2018 - - DEC181605INSIS.....</u>	<u>p.30</u>
<u>Décision portant nomination de Mme Valérie COUDERT aux fonctions d'Assistante de prévention au sein de l'UMR7315 intitulée « Institut de Recherche sur les Céramiques » - IRCer. - 20/04/2018 - - DEC181386DR08.....</u>	<u>p.31</u>
<u>Décision portant nomination de M. Stéphane CHEVRIER aux fonctions d'Assistant de Prévention au sein de l'UMR7328 intitulée « Laboratoire de Physique et Chimie de l'Environnement et de l'Espace » - LPC2E. - 04/04/2018 - - DEC181108DR08.....</u>	<u>p.33</u>
<u>Décision portant nomination de Mme Clémence AGRAPART aux fonctions d'Assistante de Prévention au sein de l'UMR7328 intitulée « Laboratoire de Physique et Chimie de l'Environnement et de l'Espace » - LPC2E. - 04/04/2018 - - DEC181107DR08.....</u>	<u>p.35</u>
<u>Décision portant cessation de fonctions de M. Alain DENOIRJEAN, Assistant de Prévention (AP) au sein de l'unité UMR7315 intitulée « Institut de Recherche sur les Céramiques » - IRCER. - 20/04/2018 - -</u>	

DEC181387DR08..... p.37

Décision portant nomination de M. Romain THERON, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7013 intitulée Institut Denis Poisson IDP - 04/05/2018 - -

DEC181585DR08..... p.38

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Aurélien Robert, directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7323 intitulée Centre d'études supérieures de la Renaissance (CESR) - 11/04/2018 - - DEC181380INSHS..... p.39

Cessation de fonction de Bruno HAMELIN et nomination de Nicolas THOUVENY aux fonctions de DU de l'Observatoire des Sciences de l'Univers - Institut Pythéas (UMS3470). - 23/05/2018 - -

DEC181575INSU..... p.40

Cessation de fonctions de Sylvain DOUTE et nomination de Guillaume DUBUS aux fonctions de DU adjoint par intérim de l'IPAG (UMR5274) à compter du 01/03/2018 - 23/05/2018 - - DEC181509INSU..... p.41

Décision portant nomination de Mme Pascale MERCIER aux fonctions de chargée de mission - 17/05/2018 - -

DEC181579INSB..... p.42

Nomination de Serge PRIEUR et Dominique SERCA aux fonctions de directeurs adjoints par intérim de l'UMR5560 (LA) - 23/05/2018 - - DEC181472INSU..... p.43

Décision portant cessation de Stéphanie DUCHENE aux fonctions de DU adjointe et nomination de de Sylvain BONVALOT, Olivier RIBOLZI et Olivier VANDERHAEGHE aux fonctions de DU adjoints au GET - 15/05/2018 - - DEC181398INSU..... p.44

Décision portant cessation de fonctions de M. Narivonjy RAJAOARIVELO, assistant de prévention (AP) au sein de l'UMR5031 intitulée Centre de recherche Paul Pascal (CRPP) - 16/05/2018 - - DEC181612DR15..... p.45

Décision portant renouvellement de M. Olivier FUDYM aux fonctions de directeur du bureau du CNRS de Rio de Janeiro (DERCI) - 01/02/2018 - - DEC181214DERCI..... p.46

Cessation de fonctions de Monsieur Yves FRENOT aux fonctions de DU de l'UPS IPEV (UPS2928) - 15/05/2018 - - DEC181385INSU..... p.47

Décision portant nomination de Mme Carole BROUSSARD aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR6144 intitulée Laboratoire de Génie des Procédés, Environnement, Agroalimentaire - 12/03/2018 - - DEC172828DR17..... p.48

Décision portant nomination de Mme Delphine KUCMA aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR6144 intitulée Laboratoire de Génie des Procédés, Environnement, Agroalimentaire - 12/03/2018 - - DEC172826DR17..... p.49

Décision portant nomination de M. Philippe PERLOT aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR6004 intitulée Laboratoire des Sciences du Numérique de Nantes - 14/05/2018 - - DEC171562DR17..... p.50

Décision portant nomination de Mme Laurence DRANT aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR6004 intitulée Laboratoire des Sciences du Numérique de Nantes - 14/05/2018 - - DEC171561DR17..... p.51

Décision portant nomination de M. Robert BOISLIVEAU aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR6004 intitulée Laboratoire des Sciences du Numérique de Nantes - 14/05/2018 - - DEC171560DR17..... p.52

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Jérémy PRUVOST directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR6144 intitulée Laboratoire De Génie Des Procédés - Environnement - Agroalimentaire GEPEA. - 09/05/2018 - - DEC181518INSIS..... p.53

Décision portant cessation de fonctions de M. Jean-Gabriel Contamin, directeur et nomination de M. Etienne Penissat, directeur par intérim et M. Jean-Gabriel Contamin, directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°8026 intitulée Centre d'Études et de Recherches Administratives, Politiques et Sociales (CERAPS). - 24/05/2018 - - DEC181412INSHS..... p.54

Décision portant nomination pour M. Zadvat membre à la CAP des ATR en remplacement Mme Ferras-Fleutry et Mme Faivre membre suppléant en remplacement de M. Zadvat à compter du 01/05/2018 - 11/05/2018 - - DEC181570DRH..... p.55

Décision portant nomination Mme Moulin membre à la CAP des T à compter du 01/05/2018 en remplacement de Mme Werlen - 11/05/2018 - - DEC181571DRH..... p.56

Décision portant fin de fonctions et nomination de M Nicolas Arnaud, directeur de l Institut national des sciences de l univers (INSU)

- 30/04/2018 - - DEC181555DAJ..... p.57

Décision portant nomination de Mme Caroline Bodolec aux fonctions de directrice adjointe scientifique de l'Institut des sciences humaines et sociales (INSHS) - 02/05/2018 - - DEC181444DAJ..... p.58

Décision portant nomination de M. Jean-Gabriel Cuby aux fonctions de délégué scientifique de l'Institut national des sciences de l'univers (INSU) - 24/04/2018 - - DEC181375DAJ..... p.59

Décision portant délégation de signature à M. Loïc SEGALLEN, directeur de l'unité UMS3455 intitulée Observatoire des Sciences de l'Univers Paris-Centre - Ecce Terra, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 14/05/2018 - - DEC181588DR02..... p.60

Décision portant délégation de signature à Mme Mireille BEAUSSART pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3455 intitulée Observatoire des Sciences de l'Univers Paris-Centre - Ecce Terra - 15/05/2018 - - DEC181589DR02..... p.62

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR2301 intitulée Institut de chimie des substances naturelles - 17/04/2018 - - DEC181508DR04..... p.63

Décision portant délégation de signature à Mme Angela MARINETTI, directeur de l'unité UPR2301 intitulée Institut de chimie des substances naturelles, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/04/2018 - - DEC181507DR04..... p.65

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR104 intitulée Laboratoire d'étude des microstructures - 11/04/2018 - - DEC181415DR04..... p.67

Décision portant délégation de signature à M. Alphone FINEL, directeur de l'unité UMR104 intitulée Laboratoire d'étude des microstructures, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 11/04/2018 - - DEC181414DR04..... p.68

Décision portant délégation de signature à M. François YVON, directeur de l'unité UPR3251 intitulée Laboratoire d'informatique pour la mécanique et les sciences de l'ingénieur, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/04/2018 - - DEC181590DR04..... p.70

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR3251 intitulée Laboratoire d'informatique pour la mécanique et les sciences de l'ingénieur - 01/04/2018 - - DEC181591DR04..... p.72

Décision portant nomination de Mme Coralie Vincent aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte de recherche 7023 intitulée Structures formelles du langage. - 29/09/2017 - - DEC172759DR05..... p.73

Décision portant délégation de signature à Mme Véronique Favier, directrice de l'unité UMR8006 intitulée Procédés et Ingénierie en Mécanique et Matériaux (PIMM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- 05/02/2018 - - DEC180576DR05..... p.75

Décision portant délégation de signature à Mme Marta Torre-Schaub, directrice de l'unité GDR2032, intitulée Regards croisés interdisciplinaires sur le droit, la régulation et le savoir scientifique autour du changement climatique (CLIMALEX), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 23/03/2018 - - DEC181196DR05..... p.77

Décision portant délégation de signature à M. Christophe Canu et M. Frédéric Vales pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8006, intitulée Procédés et Ingénierie en Mécanique et Matériaux (PIMM) - 05/02/2018 - - DEC180583DR05..... p.79

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5060 intitulée INSTITUT DE RECHERCHE SUR LES ARCHEOMATERIAUX (IRAMAT) - 01/02/2018 - - DEC181546DR06..... p.80

Décision portant délégation de signature à M.Pierre Guibert directeur de l'unité UMR5060 intitulée IRAMAT par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2018 - - DEC181545DR06..... p.82

Décision modifiant la décision portant délégation de signature à M.Patrick BAILLOT, directeur de l'unité UMR5668 intitulée Laboratoire de l'Informatique du Parallélisme, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/04/2018 - - DEC181665DR07..... p.84

Décision portant délégation de signature à M. Laurent CORDIER, directeur de l'unité GDR2502 intitulée Contrôle des Décolllements - CoDe par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 14/05/2018 - - DEC181573DR08..... p.86

Décision portant délégation de signature à Mme Lydia SEABRA pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR3501 intitulée Maison des Sciences de l'Homme Val de Loire MSH VL - 16/04/2018 - - DEC181409DR08..... p.88

Décision portant délégation de signature à M. Benoist PIERRE, directeur de l'unité UMR7323 intitulée « Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance » - CESR par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 23/05/2018 - - DEC181651DR08..... p.89

Décision portant délégation de signature à M. Dominique BADARIOTTI, directeur de l'unité UMR7362 intitulée Laboratoire Image, Ville, Environnement, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/05/2018 - - DEC181609DR10..... p.91

Décision portant délégation de signature à M. Maurice CARREZ, directeur de l'unité UMR7367 intitulée Dynamiques Européennes, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 11/05/2018 - - DEC181602DR10..... p.93

Décision portant délégation de signature à M. Giovanni LAMANNA, directeur de l'unité UMR5814 intitulée Laboratoire d'Annecy-le-Vieux de Physique des Particules (LAPP), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/05/2018 - - DEC181565DR11..... p.95

Décision portant délégation de signature à M. Patrice FONTAINE, directeur de l'unité UPS3390 intitulée Institut Européen de données financières  $\zeta$  EUROFIDAI, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/05/2018 - - DEC181564DR11..... p.97

Décision portant délégation de signature à M. Lionel BERT-ERBOUL pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5814 intitulée Laboratoire d'Annecy-le-Vieux de Physique des Particules (LAPP) - 02/05/2018 - - DEC181566DR11..... p.99

Décision portant délégation de signature à Mme Armelle Bonpain pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7051 intitulée Institut de Neurophysiopathologie - 01/04/2018 - - DEC180369DR12..... p.101

Décision portant délégation de signature à M. Romain Lacoste, directeur de l'unité UPS846 intitulée Station de Primatologie par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/04/2018 - - DEC180967DR12..... p.102

Décision portant délégation de signature à M. Pierre Fournier, directeur de l'unité UMR7305 intitulée Laboratoire méditerranéen de sociologie par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/03/2018 - - DEC181115DR12..... p.104

Décision portant délégation de signature à Mme Brigitte Coche pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7305 intitulée Laboratoire méditerranéen de sociologie - 01/03/2018 - - DEC181116DR12..... p.106

Décision portant délégation de signature à M. Pascal BOULET, directeur de l'unité UMR7246 intitulée « Matériaux divisés, interfaces, réactivité, électrochimie », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/04/2018 - - DEC181336DR12..... p.107

Décision portant délégation de signature à M. Tam MIGNOT, directeur de l'unité UMR7283 intitulée Laboratoire de chimie bactérienne, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/04/2018 - - DEC181350DR12..... p.109

Décision portant délégation de signature à M. André LE BIVIC, directeur de l'unité UMR7288 intitulée Institut de Biologie du Développement de Marseille, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/04/2018 - - DEC181353DR12..... p.111

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Christophe SOURISSEAU, directeur de l'unité UMR7299 intitulée Centre Camille Jullian, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/04/2018 - - DEC181359DR12..... p.113

Décision portant délégation de signature à M. Michel KHRESTCHATISKY, directeur de l'unité UMR7051 intitulée Institut de Neurophysiopathologie par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/04/2018 - - DEC181455DR12..... p.115

Décision portant délégation de signature à M. Richard Jacquemond, directeur de l'unité UMR7310 intitulée Institut de recherches et d'études sur le monde arabe et musulman par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/04/2018 - - DEC181456DR12..... p.117

Décision portant délégation de signature à M. Jean Rodriguez, directeur de l'unité UMR7313 intitulée Institut des Sciences Moléculaires de Marseille par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/04/2018 - - DEC181459DR12..... p.119

Décision portant délégation de signature à M. Alain Venditti, directeur de l'unité UMR7316 intitulée Aix-Marseille sciences économiques, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/04/2018 - - DEC181460DR12..... p.121

Décision portant délégation de signature à M. Thierry Berthet, directeur de l'unité UMR7317 intitulée Laboratoire d'économie et de sociologie du travail par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/04/2018 - - DEC181461DR12..... p.123

Décision portant délégation de signature à M. Pierre Muller, directeur de l'unité UMR7325 intitulée Centre Interdisciplinaire de Nanoscience de Marseille par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/04/2018 - - DEC181465DR12..... p.125

Décision portant délégation de signature à M. Olivier Siri pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7325 intitulée Centre Interdisciplinaire de Nanoscience de Marseille - 01/04/2018 - - DEC181466DR12..... p.127

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Luc Beuzit, directeur de l'unité UMR7326 intitulée Laboratoire d'Astrophysique de Marseille par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/04/2018 - - DEC181468DR12..... p.129

Décision portant délégation de signature à M. Olivier Bellier, directeur de l'unité UMR7330 intitulée Centre européen de recherche et d'enseignement des géosciences de l'environnement par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/04/2018 - - DEC181469DR12..... p.131

Décision portant délégation de signature à M. Thierry Martin, directeur de l'unité UMR7332 intitulée Centre de Physique Théorique par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/04/2018 - - DEC181471DR12..... p.133

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Luc Autran, directeur de l'unité UMR7334 intitulée Institut des matériaux, de microélectronique et des nanosciences de Provence par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/04/2018 - - DEC181475DR12..... p.135

Décision portant délégation de signature à Mme Monique Bernard, directrice de l'unité UMR7339 intitulée Centre de résonance magnétique biologique et médicale par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/04/2018 - - DEC181476DR12..... p.137

Décision portant délégation de signature à M. Pierre Sagaut, directeur de l'unité UMR7340 intitulée Laboratoire de mécanique, modélisation et procédés propres par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/04/2018 - - DEC181477DR12..... p.139

Décision portant délégation de signature à M. Philippe Delaporte, directeur de l'unité UMR7341 intitulée Laboratoire Lasers, plasmas et procédés photoniques par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/04/2018 - - DEC181478DR12..... p.141

Décision portant délégation de signature à M. Stéphane Le Dizes, directeur de l'unité UMR7342 intitulée Institut de recherche sur les phénomènes hors équilibre par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/04/2018 - - DEC181479DR12..... p.143

Décision portant délégation de signature à Mme Annette Calisti, directrice de l'unité UMR7345 intitulée Physique des interactions ioniques et moléculaires par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/04/2018 - - DEC181481DR12..... p.145

Décision portant délégation de signature à M. Cristinel Diaconu, directeur de l'unité UMR7346 intitulée Centre de Physique des Particules de Marseille par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/04/2018 - - DEC181482DR12..... p.147

Décision portant délégation de signature à M. Patrick Foulon, directeur de l'unité UMS822 intitulée Centre international de rencontres mathématiques, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/04/2018 - - DEC181491DR12..... p.149

Décision portant délégation de signature à Mme Louise Bertaux-Pichard, directrice de l'unité UMS1885 intitulée Maison Asie Pacifique par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/04/2018 - - DEC181492DR12..... p.151

Décision portant délégation de signature à M. Antoine Aiello, directeur de l'unité UMS3514 intitulée Stella Mare par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/04/2018 - - DEC181494DR12..... p.153

Décision portant délégation de signature à M. Guillaume Masson, directeur de l'unité UMS3537 intitulée Centre d'exploitation Fonctionnelle et de Formation par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/04/2018 - - DEC181495DR12..... p.155

Décision portant délégation de signature à M. Stéphane Gaffet, directeur de l'unité UMS3538 intitulée Laboratoire souterrain à bas bruit, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/04/2018 - - DEC181496DR12..... p.157

Décision portant délégation de signature à M. Marin Dacos, directeur de l'unité USR2004 intitulée Centre pour l'édition électronique ouverte par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/04/2018 - - DEC181497DR12..... p.159

Décision portant délégation de signature à Mme Sophie Bouffier, directrice de l'unité USR3125 intitulée Maison Méditerranéenne des sciences de l'Homme par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/04/2018 - - DEC181498DR12..... p.161

Décision portant délégation de signature à Mme Magali Ghirart pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPS846 intitulée Station de Primatologie - 01/04/2018 - - DEC181500DR12..... p.163

Décision portant délégation de signature à M. Stéphane Viel, directeur de l'unité FR1739 intitulée Fédération des sciences chimiques de Marseille par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/04/2018 - - DEC181501DR12..... p.164

Décision portant délégation de signature à Mme Françoise Graziani, directrice de l'unité FR3041 intitulée Fédération de recherche Environnement et Société par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/04/2018 - - DEC181503DR12..... p.166

Décision portant délégation de signature à M. Etienne SAVE, directeur de l'unité FR3512 intitulée Comportement, cerveau, cognition - Fédération 3C, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/04/2018 - - DEC181506DR12..... p.168

Décision portant délégation de signature à M. Eric TRIQUET, directeur de l'unité FR3621 intitulée Cultures, patrimoines et sociétés numériques, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/04/2018 - - DEC181520DR12..... p.170

Décision portant délégation de signature à M. Richard KRONLAND-MARTINET, directeur de l'unité FRE2006 intitulée Perception, Représentations, Image, Son, Musique (PRISM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/04/2018 - - DEC181522DR12..... p.172

Décision portant délégation de signature à M. Michel DRANCOURT, directeur de l'unité FRE2013 intitulée Microbes Evolution Phytogénie et infections (MEPHI), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/04/2018 - - DEC181523DR12..... p.174



Décision portant délégation de signature à M. Bruno Lombard, directeur de l'unité GDR2022 intitulée « A l'interface de l'acoustique physique et de la mécanique théorique (MECAWAVE) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/04/2018 - - DEC181526DR12..... p.176

Décision portant délégation de signature à M. David Brutin, directeur de l'unité GDR2799 intitulée Micropesanteur Fondamentale et Appliquée par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/04/2018 - - DEC181528DR12..... p.178

Décision portant délégation de signature à M. James STURGIS, directeur de l'unité GDR3696 intitulée Protéines membranaires : aspects moléculaires et cellulaires, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/04/2018 - - DEC181535DR12..... p.180

FR2005 - Délégation de signature PRM de M. Frédéric ROUSSEAU - 27/03/2018 - - DEC181223DR13..... p.182

UMR9000 - Délégation de signature PRM de Mme Christiane WEBER - 27/03/2018 - - DEC181221DR13..... p.183

UMR5140 - Délégation de signature PRM par intérim de Mme Réjane ROURE - 07/05/2018 - - DEC181594DR13..... p.185

UMR5140 - Délégation de signature par intérim de Mme Réjane ROURE - 07/05/2018 - - DEC181592DR13..... p.187

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Marie Lozachmeur, directeur de l'unité UMR5314 intitulée TSE- Recherche, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 30/05/2018 - - DEC181679DR14..... p.189

Décision portant délégation de signature à M. Didier Trouche, directeur de l'unité UMR5088 intitulée Laboratoire de biologie cellulaire et moléculaire du contrôle de la prolifération, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 30/05/2018 - - DEC181618DR14..... p.191

Décision portant délégation de signature à M. Christophe Roux, directeur de la FR3450 intitulée Fédération de recherche Agrobiosciences, Interactions et Biodiversité (AIB), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 27/03/2018 - - DEC181215DR14..... p.193

Décision portant délégation de signature à Mme Julie Cullimore et à Mme Sophie Guilhem pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de Fédération de recherche Agrobiosciences, Interactions et Biodiversité (AIB), - 09/04/2018 - - DEC181216DR14..... p.195

Décision portant délégation de signature à M. Didier Josselin, directeur de l'unité UMR7300, intitulée Etude des structures des processus d'adaptation et des changements européens (ESPACE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 29/01/2018 - - DEC181343DR20..... p.196

Décision portant délégation de signature à M. Giovanni Fusco pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7300, intitulée Etude des structures des processus d'adaptation et des changements européens (ESPACE) - 29/01/2018 - - DEC181345DR20..... p.198

Décision portant délégation de signature ponctuelle à Mme Véronique Debisschop, déléguée régionale de la circonscription de Paris B (DR2) - 28/05/2018 - - DEC181658DAJ..... p.199

Décision portant délégation de signature à M Nicolas Arnaud, directeur de l'Institut national des sciences de l'univers (INSU) - 30/04/2018 - - DEC181572DAJ..... p.200

Décision portant modification de délégation régionale de rattachement du GDR3774 intitulé Mondes britanniques. - 24/05/2018 - - DEC181470INSHS..... p.203

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8006 intitulée Procédés et Ingénierie en Mécanique et Matériaux (PIMM) - 04/04/2018 - - DEC181319DR05..... p.204

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité USR3225 intitulée Maison Archéologie et Ethnologie, René-Ginouvès (MAE) - 18/05/2018 - - DEC181637DR05..... p.205

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7365 intitulée Ingénierie Moléculaire et Physiopathologie Articulaire (IMoPA) - 14/05/2018 - - DEC181604DR06..... p.206

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7331 intitulée Groupe de spectrométrie moléculaire et atmosphérique (GSMA) - 02/05/2018 - - DEC181556DR06..... p.207

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7564 intitulée Laboratoire de Chimie Physique et Microbiologie pour les Matériaux et l'Environnement (LCPME) - 16/04/2018 - - DEC181413DR06..... p.208

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMS2008 intitulée Ingénierie-Biologie-Santé Lorraine (IBSLor) - 24/01/2018 - - DEC181621DR06..... p.209

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMS3653 intitulée Gestion de l'Institut Carnot ICEEL de Nancy - 24/01/2018 - - DEC181623DR06..... p.210

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMS3562 intitulée Observatoire Terre et Environnement de Lorraine - 24/01/2018 - - DEC181622DR06..... p.211

DEC180945DSFIM

Décision acceptant la libéralité consentie par M. Hagenmuller

**LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre National de la Recherche Scientifique ;

Vu la délibération du conseil d'administration du CNRS du 4 février 2010 donnant délégation de pouvoir au président notamment en matière d'acceptation de legs ;

**Considérant** le courrier d'Allianz Vie indiquant que l'ICMCB unité mixte de recherche a été désignée bénéficiaire du contrat Gaipare contracté par Monsieur Hagenmuller.

**Considérant** l'état des forces et des charges de la succession à la date du décès du testateur le 7 janvier 2017.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** – Est accepté, la libéralité consentie par M. Hagenmuller Jean.

**Article 2** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Antoine Petit



**DEC180941DSFIM**

**Décision acceptant la libéralité consentie par M. Fournier**

**LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre National de la Recherche Scientifique ;

**Vu** la délibération du conseil d'administration du CNRS du 4 février 2010 donnant délégation de pouvoir au président notamment en matière d'acceptation de legs ;

**Considérant** le testament olographe en date du 12 décembre 1997 de Monsieur Claude Fournier aux termes duquel ce dernier a désigné le CNRS légataire universel.

**Considérant** l'état des forces et des charges de la succession à la date du décès du testateur soit le 9 février 2013,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** – Est accepté, sous réserve que les conclusions de l'enquête administrative ne révèlent pas d'opposition de la part d'éventuels héritiers du défunt et que l'actif soit supérieur au passif, la libéralité consentie par M. Fournier.

**Article 2** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Antoine Petit

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'AP', written vertically over the printed name 'Antoine Petit'.

DEC150009DR05

**Décision portant nomination de M. Mokhtar Sadjji aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte de recherche n° 8028 intitulée Institut de mécanique céleste et de calcul des éphémérides.**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte n°8028 intitulée Institut de mécanique céleste et de calcul des éphémérides et nommant M. Daniel Hestroffer en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 10 octobre 2014 ;

Considérant que M. Mokhtar Sadjji a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 13 au 15/10/14 (1<sup>ère</sup> session) et du 24 au 26/11/14 (2<sup>ème</sup> session),

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** M. Mokhtar Sadjji, ingénieur d'études CNRS, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° 8028 intitulée Institut de mécanique céleste et de calcul des éphémérides à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2014.

M. Mokhtar Sadjji, exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Mokhtar Sadjji est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 6 janvier 2015

Le directeur de l'unité  
Daniel Hestroffer

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du président de l'Observatoire de Paris  
(ou de son délégué)

DEC172766DR05

**Décision portant nomination de M. Mathieu Fregnaud aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte de recherche n° 8180 intitulée Institut Lavoisier de Versailles.**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC142119DGDS en date du 18 décembre 2014 portant notamment renouvellement de l'unité mixte n°8180 intitulée Institut Lavoisier de Versailles ;

**Vu** la décision DEC162072INC en date du 31 août 2016 portant nomination de M. François Couty, directeur de l'unité mixte n°8180 intitulée Institut Lavoisier de Versailles ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire en date du 15 septembre 2017 ;

Considérant que M. Mathieu Fregnaud a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 2 au 4 mai 2017 (1<sup>ère</sup> session) et du 26 au 28 juin 2017 (2<sup>ème</sup> session),

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Mathieu Fregnaud, Ingénieur de Recherche CNRS, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° 8180 intitulée Institut Lavoisier de Versailles, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017.

M. Mathieu Fregnaud exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Mathieu Fregnaud est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 2 octobre 2017

Le directeur de l'unité  
François Couty

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du président de l'Université de Versailles –  
Saint-Quentin-en-Yvelines (ou de son délégué)



**DEC172765DR05**

**Décision portant nomination de Mme Jessica Legendre aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte de recherche 7174 intitulée institut de recherche et développement sur l'énergie photovoltaïque – IRDEP.**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte n°7174 - institut de recherche et développement sur l'énergie photovoltaïque dont le directeur est M. Daniel Lincot ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 30 août 2017 ;

Considérant que Mme Jessica Legendre a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 2 au 04/05/17 (1<sup>ère</sup> session) et du 26 au 28/06/17 (2<sup>ème</sup> session),

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Jessica Legendre, Technicienne CNRS, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°7174 intitulée institut de recherche et développement sur l'énergie photovoltaïque, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

Mme Jessica Legendre sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Jessica Legendre est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 29 septembre 2017

Le directeur de l'unité  
Daniel Lincot

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du chef d'établissement partenaire

DEC172348DR05

**Décision portant nomination de Mme Liliana Stalenq aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte de recherche 7055 intitulée Préhistoire et Technologie.**

**LA DIRECTRICE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte n° 7055 intitulée Préhistoire et Technologie dont la directrice est Mme Isabelle Sidera ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 16 décembre 2016 ;

Considérant que Mme Liliana Stalenq a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 2 au 4 mai (1<sup>ère</sup> session) et du 26 au 28 juin 2017 (2<sup>ème</sup> session),

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Liliana Stalenq, Assistante Ingénieur CNRS, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°7055 intitulée Préhistoire et Technologie, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017.

Mme Liliana Stalenq exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Liliana Stalenq est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 26 juillet 2017

La directrice de l'unité  
Isabelle Sidera

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du président de l'Université Paris  
Nanterre (ou de son délégataire)

DEC172346DR05

**Décision portant nomination de M. Charles Rossignol aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte de recherche 7218 intitulée Laboratoire Architecture, Ville, Urbanisme, Environnement – LAVUE.**

**LA DIRECTRICE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n°DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte n°7218 intitulée Laboratoire Architecture, Ville, Urbanisme, Environnement ;

**Vu** la décision n°DEC152775INSHS du 21 décembre 2015 portant nomination de Mme Stéphanie Vermeersch aux fonctions de directrice de l'unité mixte de recherche 7218 intitulée Laboratoire Architecture, Ville, Urbanisme, Environnement ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 29 mai 2017 ;

Considérant que M. Charles Rossignol a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 2 au 4 mai (1<sup>ère</sup> session) et du 26 au 28 juin 2017 (2<sup>ème</sup> session),

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Charles Rossignol, Ingénieur d'Etudes CNRS, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°7218 intitulée Laboratoire LAVUE, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017.

M. Charles Rossignol exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Charles Rossignol est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 26 juillet 2017

La directrice de l'unité  
Stéphanie Vermeersch

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du président de l'Université Paris  
Nanterre (ou de son délégué)

Visa de la présidente de l'Université  
Paris 8 Vincennes-Saint-Denis  
(ou de son délégué)

DEC180702DR05

**Décision portant nomination de Mme Malgorzata Chwirot aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UPS2999 intitulée Réseau Asie et Pacifique**

**LA DIRECTRICE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC133030DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité de service intitulée Réseau Asie et Pacifique ;

**Vu** la décision n° DEC172193INSHS du 18 juillet 2017 nommant Mme Aurélie Varrel directrice de l'unité de service n° 2999 ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 29 janvier 2018 ;

Considérant que Mme Malgorzata Chwirot a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 15 au 17 novembre (1<sup>ère</sup> session) et du 13 au 15 décembre 2017 (2<sup>ème</sup> session),

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Mme Malgorzata Chwirot, Ingénieur d'Etudes CNRS, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité du CNRS n° 2999, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Mme Malgorzata Chwirot exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Malgorzata Chwirot est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 9 février 2018

La directrice de l'UPS2999  
Aurélie Varrel

Visa du délégué régional du CNRS  
Philippe Cavelier

DEC180697DR05

**Décision portant nomination de M. Bruno Vitorge aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR3528 intitulée « Biologie Moléculaire Structurale et Processus Infectieux »**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 portant renouvellement de l'unité mixte n° 3528 intitulée « Biologie Moléculaire Structurale et Processus Infectieux » dont le directeur est M. Marc Delarue ;

**Vu** l'avis du conseil de l'UMR 3528 en date du 31 janvier 2018 ;

Considérant que M. Bruno Vitorge a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 15 au 17 novembre (1<sup>ère</sup> session) et du 13 au 15 décembre 2017 (2<sup>ème</sup> session) ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Bruno Vitorge, Ingénieur d'Etudes CNRS, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 3528 intitulée « Biologie Moléculaire Structurale et Processus Infectieux », à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

M. Bruno Vitorge exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Bruno Vitorge est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.



**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 13 février 2018

Le directeur de l'UMR 3528  
Marc Delarue

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du chef d'établissement partenaire

DEC180695DR05

**Décision portant nomination de Mme Véronique Goret aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UPS2841 intitulée CNRS Images**

**LA DIRECTRICE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC170692DAJ du 15 mai 2017 portant renouvellement de l'unité de recherche n° 2841 intitulée CNRS Images ;

**Vu** la décision n° DEC173208DAJ du 22 décembre 2017 nommant Mme Brigitte Perucca directrice par intérim de l'unité de recherche n° 2841 ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 22 septembre 2017 ;

Considérant que Mme Véronique Goret a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 15 au 17 novembre (1<sup>ère</sup> session) et du 13 au 15 décembre 2017 (2<sup>ème</sup> session),

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Véronique Goret, Technicienne CNRS, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité du CNRS n° 2841, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Mme Véronique Goret exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Véronique Goret est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 8 février 2018

La directrice de l'UPS n° 2841  
Brigitte Perucca

Visa du délégué régional du CNRS  
Philippe Cavalier

**DEC172506DR06**

**Décision portant nomination de M Thierry DAVID aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 6303 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire Carnot de Bourgogne**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC 161216DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° 6306 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire Carnot de Bourgogne et nommant M. Alain DEREUX en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'UMR 6303 en date du 11 mai 2017 ;

Considérant que M Thierry DAVID a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'université de bourgogne du 06/06/2017 au 21/06/2017

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M Thierry DAVID, MC, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 6303 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire Carnot de Bourgogne à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017

M Thierry DAVID exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Thierry DAVID, est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Dijon, le 27 juin 2017

Le directeur de l'unité  
Alain Dereux

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Muriel Sinanidès

Visa du président de l'université de bourgogne  
Alain Bonin

DEC172504DR06

**Décision portant cessation de fonctions de MJuan AROCAS, assistant(e) de prévention (AP) au sein de l'UMR6303 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire Carnot de Bourgogne**

**LE DIRECTEUR**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC132113DR06 du 18/03/2013 portant nomination de M. Juan AROCAS aux fonctions d'AP,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est mis fin aux fonctions d'assistant(e) de prévention (AP) exercées par M. Juan AROCAS, dans l'unité du CNRS n°6303, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017 .

**Article 2** : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Dijon, le 20/06/2017

Le directeur de l'unité  
Alain Dereux

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Muriel Sinanidès

Visa du Président d'Université de Bourgogne  
Alain Bonin

**DEC172505DR06**

**Décision portant nomination de M Stéphane MAITRE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 6303 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire Carnot de Bourgogne**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC 161216DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° 6306 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire Carnot de Bourgogne et nommant M. Alain DEREUX en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'UMR XXXX<sup>1</sup> en date du 11 mai 2017 ;

Considérant que M Stéphane MAITRE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'université de bourgogne du 06/06/2017 au 21/06/2017

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M Stéphane MAITRE, TCN, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 6303 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire Carnot de Bourgogne à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017

M Stéphane MAITRE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Stéphane MAITRE, est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Dijon, le 27 juin 2017

Le directeur de l'unité  
Alain Dereux

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Muriel Sinanidès

Visa du président de l'université de Bourgogne  
Alain Bonin

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

**DEC180387DR06**

**Décision portant nomination de M. David BILLET aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7360 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire des Environnements Continentaux (LIEC).**

**LA DIRECTRICE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC 171276DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité mixte n° 7360 intitulée LIEC et nommant Madame Laure GIAMBERINI en qualité de directrice ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 25 avril 2018

Considérant que M. David BILLET a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS **du 04 au 06 avril 2006 et du 16 au 18 mai 2006**

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. David BILLET, ingénieur d'études hors classe, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7360 intitulée LIEC, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018

M. David BILLET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. David BILLET, est placé sous l'autorité de la directrice d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandœuvre-lès-Nancy, le 26 avril 2018

La directrice de l'unité  
Laure GIAMBERINI

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Muriel Sinanidès

Visa du président de l'Université de Lorraine  
Pierre MUTZENHARDT

**DEC180388DR06**

**Décision portant nomination de M. Manuel PELLETIER aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7360 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire des Environnements Continentaux (LIEC).**

**LA DIRECTRICE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC 171276DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité mixte n° 7360 intitulée LIEC et nommant Madame Laure GIAMBERINI en qualité de directrice ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 25 avril 2018

Considérant que M. Manuel PELLETIER, ingénieur de recherches, a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS **du 04 au 06 avril 2006 et du 16 au 18 mai 2006**

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** M. Manuel PELLETIER, ingénieur de recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7360 intitulée LIEC, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018

M. Manuel PELLETIER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Manuel PELLETIER, est placé sous l'autorité de la directrice d'unité.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandœuvre-lès-Nancy, le 26 avril 2018

La directrice de l'unité  
Laure GIAMBERINI

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Muriel Sinanidès

Visa du président de l'Université de Lorraine  
Pierre MUTZENHARDT

DEC181605INSIS

**Décision portant cessation de fonctions de M. Hervé PABIOU directeur adjoint de l'unité UMR5008 intitulée Centre d'Énergétique et de Thermique De Lyon (Cethyl).**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche UMR5008 intitulée Centre d'Énergétique et de Thermique De Lyon (Cethyl) et portant nomination de M. Jocelyn BONJOUR aux fonctions de directeur de l'unité ;

**Vu** la demande de l'intéressé ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Il est mis fin aux fonctions de M. Hervé PABIOU, directeur adjoint de l'unité UMR n°5008 intitulée Centre d'Énergétique et de Thermique De Lyon (Cethyl), démissionnaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 mai 2018

Le président - directeur général  
Antoine Petit



DEC181386DR08

**Décision portant nomination de Mme Valérie COUDERT aux fonctions d'Assistante de Prévention au sein de l'UMR7315 intitulée « Institut de Recherche sur les Céramiques » - IRCer.**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité mixte n°7315 intitulée « Institut de Recherche sur les Céramiques » - IRCer et nommant M. Philippe THOMAS en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité du 11 avril 2013 ;

Considérant que Mme Valérie COUDERT a suivi la formation initiale d'assistant de prévention, organisée par la Délégation Aquitaine–Limousin, du 22 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2008.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Mme Valérie COUDERT, Assistante-Ingénieure, est nommée aux fonctions d'Assistante de Prévention au sein de l'UMR7315 intitulée « Institut de Recherche sur les Céramiques » - IRCer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Mme Valérie COUDERT, exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'Assistante de Prévention, Mme Valérie COUDERT, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Limoges, le 20 avril 2018

Le directeur de l'unité  
Philippe THOMAS

Visa du Président de l'Université de Limoges  
M. Alain CELERIER

Visa de la Déléguée Régional par Intérim  
Mme Marion BLIN

DEC181108DR08

**Décision portant nomination de M. Stéphane CHEVRIER aux fonctions d'Assistant de Prévention au sein de l'UMR7328 intitulée « Laboratoire de Physique et Chimie de l'Environnement et de l'Espace » - LPC2E.**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC171276DGDS du 21 décembre 2017, portant renouvellement de l'unité mixte n° 7328 intitulée « Laboratoire de Physique et Chimie de l'Environnement et de l'Espace » - LPC2E et nommant M. Dominique DELCOURT en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'UMR7328 en date du 15 octobre 2012 ;

Considérant que M. Stéphane CHEVRIER a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation CNRS-DR08 du 24 novembre 2014 au 04 mars 2015.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Stéphane CHEVRIER, Assistant Ingénieur, est nommé aux fonctions d'Assistant de Prévention au sein de l'UMR7328 intitulée « Laboratoire de Physique et Chimie de l'Environnement et de l'Espace » - LPC2E, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

M. Stéphane CHEVRIER, exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'Assistant de Prévention, M. Stéphane CHEVRIER, est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 04 avril 2018

Le directeur de l'unité  
Dominique DELCOURT

Visa du Président de l'Université d'Orléans  
Monsieur Ary BRUAND

Visa de la Déléguée Régionale par Intérim du CNRS  
Madame Marion BLIN

DEC181107DR08

**Décision portant nomination de Mme Clémence AGRAPART aux fonctions d'Assistante de Prévention au sein de l'UMR7328 intitulée « Laboratoire de Physique et Chimie de l'Environnement et de l'Espace » - LPC2E.**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC171276DGDS du 21 décembre 2017, portant renouvellement de l'unité mixte n° 7328 intitulée « Laboratoire de Physique et Chimie de l'Environnement et de l'Espace » - LPC2E et nommant M. Dominique DELCOURT en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'UMR7328 en date du 27 novembre 2015 ;

Considérant que M. Stéphane CHEVRIER a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation CNRS-DR07 du 23 mars au 13 avril 2016 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Clémence AGRAPART, Ingénieure de Recherche, est nommée aux fonctions d'Assistante de Prévention au sein de l'UMR7328 intitulée « Laboratoire de Physique et Chimie de l'Environnement et de l'Espace » - LPC2E, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Mme Clémence AGRAPART, exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'Assistante de Prévention, Mme Clémence AGRAPART, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 04 avril 2018

Le directeur de l'unité  
Dominique DELCOURT

Visa du Président de l'Université d'Orléans  
Monsieur Ary BRUAND

Visa de la Déléguée Régionale par Intérim du CNRS  
Madame Marion BLIN

DEC181387DR08

**Décision portant cessation de fonctions de M. Alain DENOIRJEAN, Assistant de Prévention (AP) au sein de l'unité UMR7315 intitulée « Institut de Recherche sur les Céramiques » - IRCER.**

## **LE DIRECTEUR**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC160246DR08 du 10 février 2016 portant nomination de M. Alain DENOIRJEAN aux fonctions d'Assistant de Prévention,

## **DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Alain DENOIRJEAN, dans l'unité du CNRS n°7315, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Limoges, le 20 avril 2018

Le directeur de l'unité  
Philippe THOMAS

Visa du Président de l'Université de Limoges  
M. Alain CELERIER

Visa de la Déléguée Régional par Intérim  
Mme Marion BLIN

DEC181585DR08

**Décision portant nomination de M. Romain THERON, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7013 intitulée Institut Denis Poisson IDP**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

**Vu** la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant création de l'unité UMR7013 intitulée Institut Denis Poisson - IDP, dont le directeur est M. Romain ABRAHAM ;

**Vu** l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Centre Limousin Poitou Charentes ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Romain THERON, Assistant ingénieur, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR7013 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 4 mai 2018

Pour le président - directeur général et par  
délégation,  
Le directeur d'unité  
Romain ABRAHAM



DEC181380INSHS

**Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Aurélien Robert, directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7323 intitulée Centre d'études supérieures de la Renaissance (CESR)**

## LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS en date du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7323 intitulée Centre d'études supérieures de la Renaissance (CESR) et nommant M. Benoist Pierre, directeur de cette unité ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Joël Biard, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

II. A compter de cette même date, M. Aurélien Robert, chargé de recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2018.

### Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 9 mai 2018

Le président - directeur général  
Antoine Petit



**Décision portant cessation de fonction de Bruno HAMELIN et nomination de Nicolas THOUVENY aux fonctions de directeur de l'unité mixte de service n°3470 intitulée « Observatoire des Sciences de l'Univers - Institut Pythéas » (PYTHEAS).**

**LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'arrêté du 16 février 2018 portant nomination du directeur de l'Observatoire des sciences de l'univers - Institut Pythéas de l'université Aix-Marseille ;

**Vu** la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

**Vu** la décision n° DEC171285DGDS en date du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité mixte de service n°3470 intitulée « Observatoire des Sciences de l'Univers - Institut Pythéas » (PYTHEAS) et nommant M. Bruno HAMELIN directeur de cette unité ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Il est mis fin aux fonctions de directeur de M. Bruno HAMELIN à compter du 16 février 2018.

**Article 2**

A compter de cette même date, M. Nicolas THOUVENY, Professeur des Universités de classe exceptionnelle à l'Université d'Aix-Marseille, est nommé directeur de l'unité mixte de service susvisée jusqu'à la fin du mandat de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

**23 MAI 2018**

Le Président-Directeur Général  
Antoine PETIT



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 49 13

**DEC181509INSU**

**Décision portant cessation de fonction de Sylvain DOUTE et nomination de Guillaume DUBUS aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°5274 intitulée « Institut de Planétologie et d'Astrophysique de Grenoble » (IPAG).**

**LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° DEC151290DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5271 intitulée « Institut de Planétologie et d'Astrophysique de Grenoble » (IPAG) et nommant M. François-Xavier DESERT directeur de cette unité ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Il est mis fin aux fonctions de directeur adjoint de M. Sylvain DOUTE à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018.

**Article 2**

A compter de cette même date, M. Guillaume DUBUS, Directeur de recherche 2<sup>ème</sup> classe au CNRS, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 août 2018.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **23 MAI 2018**

Le Président-Directeur Général  
Antoine PETIT



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 49 75

DEC181579INSB

**Décision portant nomination de Mme Pascale MERCIER aux fonctions de chargée de mission****LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Mme Pascale MERCIER, Ingénieure de recherche CNRS de 1<sup>ère</sup> classe est nommée chargée de mission auprès du président - directeur général pour l'Institut des Sciences Biologiques, du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2019.

Sa mission a pour objet d'assurer la circulation de l'information au sein du GIS IBISA et de faire connaître à la communauté scientifique les compétences disponibles

Pour l'exercice de cette mission, Mme Pascale MERCIER demeure affectée à l'Institut de Pharmacologie et de Biologie Structurale (IPBS - UMR5089) situé à Toulouse.

**Article 2**

Du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2019, Mme Pascale MERCIER percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Midi-Pyrénées (DR14).

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

**17 MAI 2018**

Le président - directeur général  
Antoine Petit



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 53 90

Décision portant nomination de Serge PRIEUR et Dominique SERCA aux fonctions de directeurs adjoints par intérim de l'unité mixte de recherche n°5560 intitulée « Laboratoire d'aérodynamique » (LA).

## LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° DEC151290DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5560 intitulée « Laboratoire d'aérodynamique » (LA) et nommant Mme Céline MARI-BONTOUR directrice de cette unité ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

A compter du 25 janvier 2018, M. Serge PRIEUR, Ingénieur de recherche de 1<sup>ère</sup> classe au CNRS, et M. Dominique SERCA, Maître de conférences des universités de classe normale à l'Université Toulouse Paul Sabatier, sont nommés directeurs adjoints par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 août 2018.

### Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **23 MAI 2018**

Le Président-Directeur Général  
Antoine PETIT



www.cnrs.fr

Campus Gérard Méglie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 49 13

**DEC181398INSU**

**Décision portant cessation de fonctions de Stéphanie DUCHENE aux fonctions de directrice adjointe et nomination de Sylvain BONVALOT, Olivier RIBOLZI et Olivier VANDERHAEGHE aux fonctions de directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche n°5563 intitulée « Géosciences Environnement Toulouse » (GET).**

**LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° DEC151290DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5563 intitulée « Géosciences Environnement Toulouse » (GET) et nommant Michel GREGOIRE directeur de cette unité ;

**Vu** la décision n° DEC172246INSU en date du 14 septembre 2017 portant Etienne RUELLAN directeur de cette unité à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 jusqu'à la fin de mandat de l'unité ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

I. Il est mis fin aux fonctions de Madame Stéphanie DUCHENE, directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée à compter du 31 janvier 2017.

II. A compter du 1<sup>er</sup> mai 2018, Messieurs Sylvain BONVALOT (DR2 à l'IRD), Olivier RIBOLZI (DR2 à l'IRD) et Olivier VANDERHAEGHE (PU2 à l'université Toulouse Paul Sabatier) sont nommés directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'à la fin de mandat de l'unité.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

**15 MAI 2018**

Le Président-Directeur général  
Antoine PETIT



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00  
F 01 44 96 49 13

DEC181612DR15

**Décision portant cessation de fonctions de M. Narivonjy RAJAOARIVELO, assistant de prévention (AP) au sein de l'UMR5031 intitulée Centre de recherche Paul Pascal (CRPP)**

#### LA DIRECTRICE

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC132916DR15 du 7 octobre 2013 portant nomination de M. Narivonjy RAJAOARIVELO aux fonctions d'AP,

#### DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Narivonjy RAJAOARIVELO, dans l'UMR n° 5031 intitulée Centre de recherche Paul Pascal (CRPP), à compter du 12 avril 2018.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Talence, le 16 mai 2018

La directrice de l'unité  
Cécile ZAKRI

Visa du délégué régional du CNRS  
Younis HERMES



**DEC181214DERCI**

Décision portant renouvellement de M. Olivier Fudym aux fonctions de directeur du bureau du CNRS Brésil Cône Sud

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit, aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100148DAJ du 9 juillet 2010 modifiée portant organisation de la direction de l'Europe de la recherche et de la coopération internationale (DERCI) ;

**Vu** la décision DEC150006DAJ du 20 janvier 2015 portant nomination de M. Olivier Fudym aux fonctions de directeur du bureau du CNRS à Rio de Janeiro ;

**Vu** la décision DEC170536DAJ du 31 janvier 2017 portant renouvellement de M. Olivier Fudym aux fonctions de directeur du bureau du CNRS Brésil Cône Sud

**DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – M. Olivier Fudym est renouvelé dans ses fonctions de directeur du Bureau du CNRS Brésil Cône Sud, pour une durée de un (1) an à compter du 1<sup>er</sup> février 2018.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le



Antoine Petit



Le président-directeur général

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00  
F 01 44 96 49 13



**DEC181385INSU**

**Décision portant cessation de Monsieur Yves FRENOT aux fonctions de directeur de l'unité propre de service n°2928 intitulée "UPS-Institut Polaire" (UPS-IPEV).**

**LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n°159/87 du 2 décembre 1987 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

**Vu** la décision n° DEC161230DGDS en date du 16 décembre 2016 portant renouvellement de l'unité propre de service n°2928 intitulée « UPS-Institut Polaire » et nommant M. Yves FRENOT directeur de cette unité ;



[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 49 13

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Il est mis fin aux fonctions de M. Yves FRENOT, directeur de l'unité propre de service susvisée, appelé à d'autres fonctions, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

**15 MAI 2018**

Le Président-Directeur général  
Antoine PETIT



DEC172828DR17

Décision portant nomination de Mme Carole BROUSSARD aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR6144 intitulée Laboratoire de Génie des Procédés, Environnement, Agroalimentaire et de l'UMS3722 intitulée ALGOSOLIS

LE DIRECTEUR,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC161216DGDS du 16/12/2016 portant nominations de M. Pascal JAOUEN aux fonctions de Directeur de l'Unité Mixte de Recherche UMR6144 ;

**Vu** la décision DEC161216DGDS du 16/12/2016 portant nominations de M. Jeremy PRUVOST aux fonctions de Directeur de l'Unité Mixte de Recherche UMS3722 ;

**Vu** l'avis du conseil de l'UMR6144 en date du 11/10/2017;

**Vu** l'avis du conseil de l'UMS3722 en date du 11/10/2017;

Considérant que Mme Carole BROUSSARD a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée du 4 au 6 juin et du 18 au 20 juin 2012 par La Délégation Bretagne et Pays de Loire.

DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Carole BROUSSARD, Assistante ingénieure, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR6144 intitulée Laboratoire de Génie des Procédés, Environnement, Agroalimentaire et de l'UMS3722 intitulée ALGOSOLIS à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Mme Carole BROUSSARD exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Carole BROUSSARD est placée sous l'autorité des directeurs d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Saint Nazaire, le ....

Le Directeur de l'UMR6144

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Le Directeur de l'UMS3722

Pascal Jaouen

Gabrielle Inguscio

Jeremy Pruvost

Visa du directeur de l'IMT Atlantique

Visa du président de l'Université de Nantes

Visa de la directrice d'Oniris

Paul Friedel

Olivier Laboux

Dominique Buzoni-Gatel

DEC172826DR17

Décision portant nomination de Mme Delphine DROUIN-KUCMA aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR6144 intitulée Laboratoire de Génie des Procédés, Environnement, Agroalimentaire et de l'UMS3722 intitulée ALGOSOLIS

## LE DIRECTEUR,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC161216DGDS du 16/12/2016 portant nominations de M. Pascal JAOUEN aux fonctions de Directeur de l'Unité Mixte de Recherche UMR6144 ;

**Vu** la décision DEC161216DGDS du 16/12/2016 portant nominations de M. Jeremy PRUVOST aux fonctions de Directeur de l'Unité Mixte de Recherche UMS3722 ;

**Vu** l'avis du conseil de l'UMR6144 en date du 11/10/2017;

**Vu** l'avis du conseil de l'UMS3722 en date du 11/10/2017;

Considérant que Mme Delphine DROUIN-KUCMA a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée du 16 au 18 mars et du 1<sup>er</sup> au 3 avril 2015 par La Délégation Bretagne et Pays de Loire.

## DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Delphine DROUIN-KUCMA, Ingénieure d'étude, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR6144 intitulée Laboratoire de Génie des Procédés, Environnement, Agroalimentaire et de l'UMS3722 intitulée ALGOSOLIS à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Mme Delphine KUCMA exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Delphine DROUIN-KUCMA est placée sous l'autorité des directeurs d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Saint Nazaire, le ....

Le Directeur de l'UMR6144

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Le Directeur de l'UMS3722

Pascal Jaouen

Gabrielle Inguscio

Jeremy Pruvost

Visa du directeur de l'IMT Atlantique

Visa du président de l'Université de Nantes

Visa de la directrice d'Oniris

Paul Friedel

Olivier Laboux

Dominique Buzoni-Gatel



www.cnrs.fr

Parc Alcione  
1 rue André et Yvonne Meynier  
CS 26836  
35069 Rennes Cedex

T. 02 99 28 68 68  
F. 02 99 28 68 01  
W. <http://www.dr17.cnrs.fr>



DEC171562DR17

Décision portant nomination de M. Philippe PERLOT aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR6004 intitulée Laboratoire des Sciences du Numérique de Nantes

LE DIRECTEUR,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC161216DGDS du 16/12/2016 portant nominations de M. Claude Jard aux fonctions de Directeur de l'Unité Mixte de Recherche UMR6004 ;

**Vu** l'avis du conseil de l'UMR6004 en date du 09/02/2017;

Considérant que M. Philippe PERLOT a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée du 8 novembre au 15 décembre 2016 par l'Université de Nantes.

DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Philippe PERLOT, Technicien de recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR6004 intitulée Laboratoire des Sciences du Numérique de Nantes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

M. Philippe PERLOT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Philippe PERLOT est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nantes, le ....

Le Directeur de l'unité

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Claude Jard

Gabrielle Inguscio

Visa du président de l'Université de Nantes

Visa du directeur de l'Ecole Centrale de Nantes

Olivier Laboux

Arnaud Poitou



DEC171561DR17

## Décision portant nomination de Mme Laurence DRANT aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR6004 intitulée Laboratoire des Sciences du Numérique de Nantes

Le Directeur,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC161216DGDS du 16/12/2016 portant nominations de M. Claude Jard aux fonctions de Directeur de l'Unité Mixte de Recherche UMR6004 ;

**Vu** l'avis du conseil de l'UMR6004 en date du 09/02/2017;

Considérant que Mme Laurence DRANT a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée du 6 au 8 et du 25 au 27 novembre 2013 par La Délégation Bretagne et Pays de Loire.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Mme Laurence DRANT, Assistante ingénieure, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR6004 intitulée Laboratoire des Sciences du Numérique de Nantes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Mme Laurence DRANT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Laurence DRANT est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nantes, le ....

Le Directeur de l'unité

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Claude Jard

Gabrielle Inguscio

Visa du président de l'Université de Nantes

Visa du directeur de l'Ecole Centrale de Nantes

Olivier Laboux

Arnaud Poitou

DEC171560DR17

Décision portant nomination de M. Robert BOISLIVEAU aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR6004 intitulée Laboratoire des Sciences du Numérique de Nantes

LE DIRECTEUR,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC161216DGDS du 16/12/2016 portant nominations de M. Claude Jard aux fonctions de Directeur de l'Unité Mixte de Recherche UMR6004 ;

**Vu** l'avis du conseil de l'UMR6004 en date du 09/02/2017;

Considérant que M. Robert BOISLIVEAU a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée du 17 au 19 novembre 2004 et du 19 au 21 janvier 2005 par La Délégation Bretagne et Pays de Loire.

DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Robert BOISLIVEAU, Ingénieur d'études, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR6004 intitulée Laboratoire des Sciences du Numérique de Nantes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

M. Robert BOISLIVEAU exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Robert BOISLIVEAU est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nantes, le ....

Le Directeur de l'unité

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Claude Jard

Gabrielle Inguscio

Visa du président de l'Université de Nantes

Visa du directeur de l'Ecole Centrale de Nantes

Olivier Laboux

Arnaud poitou

DEC181518INSIS

**Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Jérémy PRUVOST directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR6144 intitulée Laboratoire De Génie Des Procédés - Environnement – Agroalimentaire GEPEA.**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC161216DGDS en date du 16 décembre 2016 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6144 intitulée Laboratoire De Génie Des Procédés - Environnement – Agroalimentaire GEPEA et nommant M. Pascal JAOUEN directeur de cette unité ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Pascal JAOUEN, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire, à compter du 30 avril 2018.

II. A compter de cette même date, M. Jérémy PRUVOST, professeur de classe exceptionnelle de l'Université de Nantes, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 2018.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 09 mai 2018

Le président - directeur général  
Antoine Petit

DEC181412INSHS

**Décision portant cessation de fonctions de M. Jean-Gabriel Contamin, directeur et nomination de M. Etienne Penissat, directeur par intérim et M. Jean-Gabriel Contamin, directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°8026 intitulée Centre d'Etudes et de Recherches Administratives, Politiques et Sociales (CERAPS).**

### **LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC142119DGDS en date du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8026 intitulée Centre d'Etudes et de Recherches Administratives, Politiques et Sociales (CERAPS) et nommant M. Jean-Gabriel Contamin, directeur de cette unité;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Jean-Gabriel Contamin, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018.

II. A compter de cette même date, M. Etienne Penissat, Chargé de recherche de classe normale au CNRS, est nommé directeur par intérim et M. Jean-Gabriel Contamin, professeur à l'Université de Lille, directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2018.

#### **Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

**24 MAI 2018**

Fait à Paris, le

Le président - directeur général  
Antoine Petit



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 53 90



**DEC181570DRH**

**LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL DU CNRS**

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

VU le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires,

VU le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS),

VU le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux fonctionnaires des Etablissements Publics Scientifiques et Technologiques,

VU le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps des fonctionnaires du CNRS,

Vu le décret du 24 Janvier 2018 portant nomination de M. PETIT aux fonctions de Président du CNRS,

VU la décision n°DEC150174DRH du 15 janvier 2015 portant nomination des représentants titulaires et suppléants à la commission administrative paritaire des adjoints techniques de la recherche,

**DECIDE**

Article 1er : Monsieur Zoubeir ZADVAT, directeur adjoint administratif de l'INSMI, est nommé membre titulaire à la commission administrative paritaire du corps des adjoints techniques de la recherche à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018, en remplacement de Madame Claire FERRAS-FLEUTRY.

Article 2 : Madame Camille FAIVRE, ingénieur d'études à l'UMR 7597, est nommée membre suppléant à la commission administrative paritaire du corps des adjoints techniques de la recherche à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018, en remplacement de Monsieur Zoubeir ZADVAT.

Article 3 : Le président-directeur général du Centre national de la recherche scientifique est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 11 mai 2018

Antoine PETIT



**DEC181571DRH**

**LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL DU CNRS**

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

VU le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires,

VU le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS),

VU le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux fonctionnaires des Etablissements Publics Scientifiques et Technologiques,

VU le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps des fonctionnaires du CNRS,

Vu le décret du 24 Janvier 2018 portant nomination de M. PETIT aux fonctions de Président du CNRS,

VU la décision n°DEC150173DRH du 15 janvier 2015 portant nomination des représentants titulaires et suppléants à la commission administrative paritaire des techniciens de la recherche,

## **DECIDE**

Article 1er : Madame Mireille MOULIN, directrice adjointe administratif de l'INS2I, est nommée membre à la commission administrative paritaire du corps des techniciens de la recherche à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018, en remplacement de Madame Claire WERLEN.

Article 2 : Le président-directeur général du Centre national de la recherche scientifique est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 11 mai 2018

Antoine PETIT



**DEC181555DAJ**

Décision portant fin de fonctions et nomination de M. Nicolas Arnaud aux fonctions de directeur de l'Institut national des sciences de l'univers (INSU)

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Vu** la décision DEC173308DAJ portant nomination de M. Nicolas Arnaud aux fonctions de directeur adjoint de l'Institut national des sciences de l'univers ;

**DÉCIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – A compter du 1<sup>er</sup> mai 2018, il est mis fin aux fonctions de M. Nicolas Arnaud, directeur adjoint de l'Institut national des sciences de l'univers.

**Art. 2.** – A compter de cette même date, M. Nicolas Arnaud est nommé directeur de l'Institut national des sciences de l'univers en remplacement de Mme Pascale Delecluse.

**Art. 3.** – La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 30 avril 2018

Le président - directeur général

Antoine Petit



Le président-directeur général

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard Méglie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 49 13

**DEC181444DAJ**

Décision portant nomination de Mme Caroline Bodolec aux fonctions de directrice adjointe scientifique de l'Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC10001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Vu** la décision DEC171700DAJ du 30 mai 2017 portant nomination de M. François-Joseph Ruggiu aux fonctions de directeur de l'Institut des sciences humaines et sociales (INSHS) ;

**Sur** proposition du directeur de l'Institut des sciences humaines et sociales ;

**DÉCIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Mme Caroline Bodolec, chargée de recherche, est nommée aux fonctions de directrice adjointe scientifique de l'INSHS en charge de la section 38 « Anthropologie et étude comparative des sociétés contemporaines » du Comité National, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 mai 2018

Le président – directeur général

Antoine Petit



Le président-directeur général

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 49 13

**DEC181375DAJ**

Décision portant nomination de M. Jean-Gabriel Cuby aux fonctions de délégué scientifique de l'Institut national des sciences de l'univers (INSU)

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Sur** proposition de la directrice de l'INSU ;

**DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – M. Jean-Gabriel Cuby est nommé aux fonctions de délégué scientifique de l'INSU, en charge du suivi et du pilotage d'actions internationales par l'INSU et en particulier de trois actions européennes : les réseaux Astronet, OPTICON et ASTERICS, du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 décembre 2018.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24 avril 2018

Le président-directeur général

Antoine Petit



Le président-directeur général

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 49 13

DEC181588DR02

**Décision portant délégation de signature à M. Loïc SEGALEN, directeur de l'unité UMS3455 intitulée Observatoire des Sciences de l'Univers Paris-Centre - Ecce Terra, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1<sup>er</sup> août 2016

**Vu** la décision n°133025DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMS3455, intitulée Observatoire des Sciences de l'Univers Paris-Centre- Ecce Terra,

**Vu** la décision n°180500INSU du 22 février 2018 portant nomination de M. Loïc SEGALEN aux fonctions de directeur de l'UMS3455 Ecce Terra

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Loïc SEGALEN, directeur de l'unité l'UMS3455, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Loïc SEGALLEN, délégation de signature est donnée à M. Slimane BEKKI, Directeur de recherche, Mme Françoise LARINCQ, Assistant-Ingénieure, et à Mme Mireille BEAUSSART, Assistant-Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## Article 3

La décision DEC173197DR02 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## Article 4

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

**14 MAI 2018**

La déléguée régionale  
Véronique Debisschop



DEC181589DR02

Décision portant délégation de signature à Mme Mireille BEAUSSART pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3455 intitulée Observatoire des Sciences de l'Univers Paris-Centre - Ecce Terra

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°133025DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMS3455, intitulée Observatoire des Sciences de l'Univers Paris-Centre - Ecce Terra,

Vu la décision n°180500INSU du 22 février 2018 portant nomination de M. Loïc SEGALEN aux fonctions de directeur de l'UMS3455 Ecce Terra

DECIDE :

Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Mme Mireille BEAUSSART, Assistant-Ingénieure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

Article 2


Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15/05/2018

Le directeur d'unité : Loïc SEGALEN  
 Directeur de l'O.S.U. "Ecce Terra"



<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Délégation PARIS B

www.dr2.cnrs.fr

16, Rue Pierre et Marie Curie  
75005 PARIS

T. 01 42 34 94 00

F. 01 43 26 87 23



**DEC181508DR04****Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR2301 intitulée Institut de chimie des substances naturelles****LE DIRECTEUR D'UNITÉ,****Vu** l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;**Vu** le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;**Vu** la décision DEC142127DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UPR2301, intitulée « Institut de chimie des substances naturelles », dont le directeur est Madame Angela MARINETTI ;**DÉCIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Marie-France BERTIAUX, ingénieure de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie-France BERTIAUX, délégation est donnée à Madame Bambi MUKENDI, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie-France BERTIAUX et de Madame Bambi MUKENDI, délégation est donnée à Madame Fanny ROUSSI, directrice de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Délégation  
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 avril 2018

Le directeur d'unité  
Madame Angela MARINETTI

Madame Marie-France BERTIAUX

Madame Bambi MUKENDI

Madame Fanny ROUSSI

**DEC181507DR04**

**Décision portant délégation de signature à Madame Angela MARINETTI, directeur de l'unité UPR2301 intitulée Institut de chimie des substances naturelles, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,**

- Vu** l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 17 juillet 2017 ;
- Vu** la décision DEC142127DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UPR2301, intitulée « Institut de chimie des substances naturelles », dont le directeur est Madame Angela MARINETTI ;

**DÉCIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Angela MARINETTI, directeur de l'unité UPR2301, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Délégation  
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Angela MARINETTI, délégation de signature est donnée à Madame Marie-France BERTIAUX, ingénieure de recherche, Madame Bambi MUKENDI, assistante ingénieure, et Madame Fanny ROUSSI, directrice de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3** La décision n° DEC172071DR04 du 17/07/2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 avril 2018

La déléguée régionale  
Madame Marie-Hélène PAPIILLON

Madame Angela MARINETTI

Madame Marie-France BERTIAUX

Madame Bambi MUKENDI

Madame Fanny ROUSSI

**DEC181415DR04**

**Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR104 intitulée Laboratoire d'étude des microstructures**

**LE DIRECTEUR D'UNITÉ,**

**Vu** l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC142120DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR104, intitulée « Laboratoire d'étude des microstructures », dont le directeur est Monsieur Alphonse FINEL ;

**DÉCIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Yann LE BOUAR, directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Yann LE BOUAR, délégation est donnée à Madame Fadoua HAMMAMI, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 11 avril 2018

Le directeur d'unité  
Monsieur Alphonse FINEL

Monsieur Yann LE BOUAR

Madame Fadoua HAMMAMI



Délégation  
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

**DEC181414DR04**

**Décision portant délégation de signature à Monsieur Alphonse FINEL, directeur de l'unité UMR104 intitulée Laboratoire d'étude des microstructures, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,**

- Vu** l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 17 juillet 2017 ;
- Vu** la décision DEC142120DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR104, intitulée « Laboratoire d'étude des microstructures », dont le directeur est Monsieur Alphonse FINEL ;

**DÉCIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Alphonse FINEL, directeur de l'unité UMR104, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Délégation  
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alphonse FINEL, délégation de signature est donnée à Monsieur Yann LE BOUAR, directeur de recherche, et Madame Fadoua HAMMAMI, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3** La décision n° DEC172853DR04 du 01/01/2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 11 avril 2018

La déléguée régionale  
Madame Marie-Hélène PAPIILLON

Monsieur Alphonse FINEL

Monsieur Yann LE BOUAR

Madame Fadoua HAMMAMI

**DEC181590DR04**

**Décision portant délégation de signature à *Monsieur François YVON*, directeur de l'unité UPR3251 intitulée *Laboratoire d'informatique pour la mécanique et les sciences de l'ingénieur*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,**

- Vu** l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 17 juillet 2017 ;
- Vu** la décision DEC142127DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UPR3251, intitulée « Laboratoire d'informatique pour la mécanique et les sciences de l'ingénieur », dont le directeur est Monsieur François YVON ;

**DÉCIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur François YVON, directeur de l'unité UPR3251, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Délégation  
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr



**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur François YVON, délégation de signature est donnée à Monsieur Christian TENAUD, directeur de recherche, et Madame Anne VILNAT, professeure, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC172157DR04 du 17/07/2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> avril 2018

La déléguée régionale  
Madame Marie-Hélène PAPIILLON

Monsieur François YVON

Monsieur Christian TENAUD

Madame Anne VILNAT

**DEC181591DR04**

**Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR3251 intitulée Laboratoire d'informatique pour la mécanique et les sciences de l'ingénieur**

**LE DIRECTEUR D'UNITÉ,**

**Vu** l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC142127DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UPR3251, intitulée « Laboratoire d'informatique pour la mécanique et les sciences de l'ingénieur », dont le directeur est Monsieur François YVON ;

**DÉCIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Christian TENAUD, directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christian TENAUD, délégation est donnée à Madame Anne VILNAT, professeure, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> avril 2018

Le directeur d'unité  
Monsieur François YVON

Monsieur Christian TENAUD

Madame Anne VILNAT



Délégation  
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

DEC172759DR05

**Décision portant nomination de Mme Coralie Vincent aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte de recherche 7023 intitulée Structures formelles du langage.**

**LA DIRECTRICE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte n° 7023 intitulée Structures formelles du langage dont la directrice est Mme Sophie Wauquier ;

Considérant que Mme Coralie Vincent a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 11 au 12 décembre 2006 (1<sup>ère</sup> session) et du 8 au 10 janvier 2007 (2<sup>ème</sup> session),

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Coralie Vincent, Ingénieur d'études CNRS, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°7023 intitulée Structures formelles du langage, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

Mme Coralie Vincent exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Coralie Vincent est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 29 septembre 2017

La directrice de l'unité  
Sophie Wauquier

Visa du délégué régional du CNRS

Visa de la présidente de l'Université Paris 8  
Vincennes Saint-Denis (ou son délégataire)

DEC180576DR05

**Décision portant délégation de signature à Mme Véronique Favier, directrice de l'unité UMR8006 intitulée Procédés et Ingénierie en Mécanique et Matériaux (PIMM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavellier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8006, intitulée Procédés et Ingénierie en Mécanique et Matériaux (PIMM) dont la directrice est Mme Véronique Favier ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Véronique Favier, directrice de l'unité UMR8006, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique Favier, délégation de signature est donnée à M. Christophe Canu, TCN, jusqu'à un montant maximal de 3 000€ et M. Frédéric Vales, IRHC, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision DEC170509DR05 du 7 février 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 5 février 2018

Le délégué régional  
Philippe Cavalier

DEC181197DR05

**Décision portant délégation de signature à Mme Marta Torre-Schaub, directrice de l'unité GDR2032, intitulée Regards croisés interdisciplinaires sur le droit, la régulation et le savoir scientifique autour du changement climatique (CLIMALEX), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavalier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision DEC171293DGDS du 21 décembre 2017 portant création de l'unité GDR2032, intitulée Regards croisés interdisciplinaires sur le droit, la régulation et le savoir scientifique autour du changement climatique (CLIMALEX), dont la directrice est Mme Marta Torre-Schaub ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Marta Torre-Schaub, directrice de l'unité GDR2032, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marta Torre-Schaub, délégation de signature est donnée à Mme Sophie Guy, IEHC, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du (de la) délégué(e) régional(e) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 23 mars 2018

Le délégué régional  
Philippe Cavalier



DEC180583DR05

**Décision portant délégation de signature à M. Christophe Canu et M. Frédéric Vales pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8006, intitulée Procédés et Ingénierie en Mécanique et Matériaux (PIMM)**

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8006, intitulée Procédés et Ingénierie en Mécanique et Matériaux (PIMM) dont la directrice est Mme Véronique Favier ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Christophe Canu, TCN, jusqu'à un montant maximal de 3 000 € et M. Frédéric Vales, IRHC, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 5 février 2018

La directrice d'unité  
Véronique FAVIER

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC181546DR06

**Décision portant délégation de signature à M. Philippe Fluzin, M. Philippe Dillmann, Mme Sylvia Niéto-Pelletier, M. Guillaume Sarah, et M. Rémy Chapoulie, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5060 intitulée INSTITUT DE RECHERCHE SUR LES ARCHEOMATERIAUX (IRAMAT)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC151290DGDS du 08 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5060, intitulée IRAMAT, dont le directeur est Pierre GUIBERT;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à **M. Philippe Fluzin**, DR1 CNRS et directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Fluzin, délégation est donnée à **M. Philippe Dillmann**, DR CNRS et directeur adjoint aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Fluzin et de M. Philippe Dillmann, délégation est donnée à **Mme Sylvia Niéto-Pelletier**, DR2 CNRS et directrice adjointe aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Fluzin, de M. Philippe Dillmann, et de Mme Sylvia Niéto-Pelletier, délégation est donnée à **M. Guillaume Sarah**, CRCN CNRS aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### **Article 5**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Fluzin, de M. Philippe Dillmann, de Mme Sylvia Niéto-Pelletier, et de M. Guillaume Sarah, délégation est donnée à **M. Rémy Chapoulie**, PU à Université Bordeaux-Montaigne et directeur adjoint aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

### **Article 6**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 7**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Pessac, le 01 février 2018

le directeur d'unité  
Pierre GUIBERT

DEC181545DR06

**Décision portant délégation de signature à M. Pierre GUIBERT, directeur de l'unité UMR5060 intitulée INSTITUT DE RECHERCHE SUR LES ARCHEOMATERIAUX (IRAMAT), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC152277DAJ du 09 novembre 2015 nommant Muriel Sinanidès pour la circonscription Centre Est à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;

**Vu** la décision DEC151290DGDS du 08 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5060, intitulée IRAMAT, dont le directeur est Pierre GUIBERT ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Pierre GUIBERT, directeur de l'unité UMR5060, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Pierre GUIBERT**, délégation de signature est donnée à **M. Philippe Fluzin**, DR1 CNRS et directeur adjoint, **M. Philippe Dillmann**, DR CNRS et directeur adjoint, **Mme Sylvia Nieto-Pelletier**, DR2 CNRS et directrice adjointe, **M. Guillaume Sarah**, CRCN CNRS et à **M. Rémy Chapoulie**, PU Univeristé Bordeaux Montaigne et directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## Article 3

La décision n°DEC152841DR06 du 01 janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 01 février 2018

La déléguée régionale  
Muriel Sinanidès

## **DEC181665DR07**

*Décision portant modification de la décision n° DEC173267DR07 du 1 janvier 2018 portant délégation de signature à M. Patrick BAILLOT, directeur de l'unité UMR5668 intitulée Laboratoire d'Informatique du Parallélisme, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **LE DELEGUE REGIONAL**

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5668, intitulée Laboratoire d'Informatique du Parallélisme, dont le directeur est M. Patrick BAILLOT ;

Vu la décision DEC173267DR07 du 1 janvier 2018 donnant délégation de signature à M. Patrick BAILLOT, directeur de l'unité UMR5668 intitulée Laboratoire d'Informatique du Parallélisme, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire ;

## **Décide**

### **Article 1er**

L'article 2 de la décision n° DEC173267DR07 du 1er Janvier 2018 susvisée est modifié comme suit :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick BAILLOT, délégation de signature est donnée à Monsieur Frédéric VIVIEN, directeur de recherche et Madame Marie BOZO, assistante ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1er.

### **Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er avril 2018

Le délégué régional  
Frédéric Faure

DEC181573DR08

**Décision portant délégation de signature à M. Laurent CORDIER, directeur de l'unité GDR2502 intitulée Contrôle des Décollements - CoDe par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

#### **LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171736DAJ du 03 octobre 2017 nommant Marion BLIN déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes à compter du 03 octobre 2017 ;

**Vu** la décision DEC171922DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité GDR2502, intitulée Contrôle des Décollements - CoDe, dont le directeur est Laurent CORDIER ;

#### **DECIDE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Laurent CORDIER, directeur de l'unité GDR2502, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent CORDIER, délégation de signature est donnée à M. Azeddine KOURTA, Directeur Adjoint, Professeur des Universités, à Mme Vanessa MILLET, gestionnaire, Assistante ingénieure, et à Mme Corinne DELAHAYE, Gestionnaire, Assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## Article 3

Les décisions n° DEC173396DR08 du 28 décembre 2017 et DEC180014DR08 du 3 janvier 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire sont abrogées.

## Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018

Fait à Orléans, le 14 mai 2018

La déléguée régionale par intérim  
Marion BLIN

DEC181409DR08

**Décision portant délégation de signature à Mme Lydia SEABRA pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR3501 intitulée Maison des Sciences de l'Homme Val de Loire – MSH VL**

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171287DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité USR3501, intitulée Maison des Sciences de l'Homme Val de Loire – MSH VL, dont la directrice est Mme Chiara ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Lydia SEABRA, Secrétaire générale, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018

Fait à Poitiers, le 16 avril 2018

La directrice d'unité  
Chiara LASTRAIOLI

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC181651DR08

**Décision portant délégation de signature à M. Benoist PIERRE, directeur de l'unité UMR7323 intitulée Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance (CESR) par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171736DAJ du 03 octobre 2017 nommant Marion BLIN déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes à compter du 03 octobre 2017 ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant prolongation de l'unité UMR7323, intitulée Centre d'Etudes Supérieures sur la Renaissance (CESR) dont le Directeur est M. Benoist PIERRE;

**Vu** la décision DEC181380INSHS du 9 mai 2018 portant cessation de fonctions et nomination de M. Aurélien ROBERT directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7323 intitulé Centre d'Etudes Supérieures sur la Renaissance (CESR)

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Benoist PIERRE, directeur de l'unité UMR7323, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoist PIERRE, délégation de signature est donnée à Aurélien ROBERT, Directeur adjoint par intérim, chargé de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision DEC180698DR08 du 13 février 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet à compter du 01 mai 2018.

Fait à Orléans, le 23 mai 2018

La déléguée régionale par intérim  
Marion BLIN

DEC181609DR10

**Décision portant délégation de signature à M. Dominique BADARIOTTI directeur de l'unité UMR7362 intitulée Laboratoire Image, Ville, Environnement, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

#### **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC142559DAJ du 14 novembre 2014 nommant Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 17 novembre 2014

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7362, intitulée Laboratoire Image, Ville, Environnement, dont le directeur est M. Dominique BADARIOTTI ;

#### **DECIDE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Dominique BADARIOTTI, directeur de l'unité UMR7362 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique BADARIOTTI, délégation de signature est donnée à M. Dominique SCHWARTZ, Professeur, dans la limite de 20 000 € HT maximum.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique BADARIOTTI et de M. Dominique SCHWARTZ, délégation de signature est donnée à Mme Estelle BAEHREL, Technicienne, dans la limite de 10 000 € HT maximum, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## Article 3

La décision n° DEC142666DR10 du 11 janvier 2017 donnant délégation de signature à M. Dominique BADARIOTTI, directeur de l'UMR7362 intitulée « LIVE – Laboratoire Image, Ville, Environnement », par le délégué régional en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## Article 4

La présente décision prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

## Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG, le **22 MAI 2018**

Le délégué régional  
Patrice SOULLIE



DEC181602DRXX

**Décision portant délégation de signature à M. Maurice CARREZ, directeur de l'unité UMR7367 intitulée Dynamiques Européennes, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC142559DAJ du 14 novembre 2014 nommant Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 17 novembre 2014 ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7367, intitulée Dynamiques Européennes, dont le directeur est M. Maurice CARREZ ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Maurice CARREZ, directeur de l'unité UMR7367 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Maurice CARREZ, délégation de signature est donnée à M. Jean-Daniel BOYER, Maître de conférences, et à Mme Sandrine GLATRON, Chargée de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC142684DR10 du 17 novembre 2014 donnant délégation de signature à Mme Catherine DELCROIX, directrice de l'UMR7367 intitulée « Dynamiques Européennes », par le délégué régional en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

La présente décision prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**Article 5**

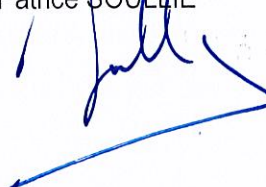
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 6**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG, le **11 MAI 2018**

Le délégué régional,  
Patrice SOULLIE





**DEC181565DR1**

**Décision portant délégation de signature à M. Giovanni LAMANNA, directeur de l'unité UMR5814 intitulée Laboratoire d'Annecy-le-Vieux de Physique des Particules (LAPP), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017 ;

**Vu** la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, de l'unité UMR5814 intitulée Laboratoire d'Annecy-le-Vieux de Physique des Particules (LAPP), dont le directeur est M. Giovanni LAMANNA ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Giovanni LAMANNA, directeur de l'unité UMR5814, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

<sup>1</sup> soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Giovanni LAMANNA, délégation de signature est donnée à M. Lionel BERT-ERBOUL IE1C CNRS, responsable administration et services généraux, Mme Nadine NEYROUD-GIGLEUX, IRHC CNRS, responsable projets et stratégie, et à Mme Edwige TOURNEFIER, DR2 CNRS, responsable enseignement supérieur et scientifique, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC171660DR11 du 1<sup>er</sup> juin 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 2 mai 2018

Le délégué régional  
Jérôme PARET

**DEC181564DR11**

**Décision portant délégation de signature à M. Patrice FONTAINE, directeur de l'unité UPS3390 intitulée Institut Européen de données financières – EUROFIDAI, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017 ;

**Vu** la décision DEC150217INSHS du 16 février 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UPS3390, intitulée Institut Européen de données financières – EUROFIDAI, dont le directeur est M. Patrice FONTAINE et M. Bernard RAPACCHI, le directeur adjoint ;

**Vu** la décision DEC181401INSHS du 23 avril 2018 portant nomination de M. François BOUHET aux fonctions de directeur adjoint de l'unité UPS3390, intitulée Institut Européen de données financières – EUROFIDAI

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Patrice FONTAINE, directeur de l'unité UPS3390, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

<sup>1</sup> soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrice FONTAINE, délégation de signature est donnée à M. Francois BOUHET, IEHC CNRS, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> dans la limite de 50.000 € HT, et Mme Laura BARUS, AI CNRS, chargée de communication, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> dans la limite de 10.000 € HT .

## **Article 3**

La décision n° DEC171680DR11 du 1<sup>er</sup> juin 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 2 mai 2018

Le délégué régional  
Jérôme PARET

DEC181566DR11

**Décision portant délégation de signature à M. Lionel BERT-ERBOUL pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5814 intitulée Laboratoire d'Annecy-le-Vieux de Physique des Particules (LAPP)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, de l'unité UMR5814 intitulée Laboratoire d'Annecy-le-Vieux de Physique des Particules (LAPP), dont le directeur est M. Giovanni LAMANNA ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Lionel BERT-ERBOUL IE1C CNRS, responsable administratif du LAPP, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Lionel BERT-ERBOUL, délégation est donnée à Mme Nadine NEYROUD-GIGLEUX, IRHC CNRS, responsable projets et stratégie au LAPP aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Lionel BERT-ERBOUL et de Mme Nadine NEYROUD-GIGLEUX, délégation est donnée à Mme Edwige TOURNEFIER, DR2 CNRS, responsable enseignement supérieur et scientifique, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

-----  
 1 Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



Délégation Alpes

[www.cnrs.fr/alpes](http://www.cnrs.fr/alpes)

25, rue des Martyrs - BP 166  
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T 04 76 88 10 00  
F 04 76 88 11 61

#### Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Grenoble, le 2 mai 2018



Délégation Alpes

[www.cnrs.fr/alpes](http://www.cnrs.fr/alpes)

25, rue des Martyrs - BP 166  
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T 04 76 88 10 00  
F 04 76 88 11 61

Le directeur d'unité  
M. Giovanni LAMANNA

Laboratoire d'Annecy  
de Physique des Particules  
**Giovanni LAMANNA**  
Directeur

## DEC180369DR12

Décision portant délégation de signature à Mme Armelle BONPAIN pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7051 intitulée Institut de Neurophysiopathologie

### LE DIRECTEUR D'UNITE,

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant création de l'unité UMR 7051, intitulée *Institut de Neurophysiopathologie*, dont le directeur est Michel KHRESTCHATISKY ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à *Mme Armelle BONPAIN*, IEHC, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

#### Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> avril 2018

Le directeur d'unité  
Michel KHRESTCHATISKY

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

**DEC180967DR12**

**Décision portant délégation de signature à M. Romain LACOSTE, directeur de l'unité UPS846 intitulée Station de Primatologie par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC180756DAJ du 22 février 2018 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 ;

**Vu** la décision DEC171290DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UPS846, intitulée *Station de Primatologie*, dont le directeur est *Romain LACOSTE* ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. *Romain LACOSTE*, directeur de l'unité UPS846, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de *Romain LACOSTE*, délégation de signature est donnée à Mme Magali GHIRART, AI, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC171564DR12 du 5 mai 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> avril 2018

La déléguée régionale  
Ghislaine GIBELLO

## DEC181115DR12

Décision portant délégation de signature à M. Pierre FOURNIER, directeur de l'unité UMR7305 intitulée Laboratoire méditerranéen de sociologie par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

### LE DELEGUE REGIONAL,

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC090098DAJ du 30 juillet 2009 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7305, intitulée *Laboratoire méditerranéen de sociologie*, dont le directeur est *Pierre FOURNIER* ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à **M. Pierre FOURNIER**, directeur de l'unité UMR7305, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

#### Article 2

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Pierre FOURNIER**, délégation de signature est donnée à Mme Brigitte COCHE, AI, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

La décision n° DEC132677DR12 du 1<sup>er</sup> septembre 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> mars 2018

Le délégué régional  
Younis Hermes

## DEC181116DR12

**Décision portant délégation de signature à Mme Brigitte COCHE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7305 intitulée Laboratoire méditerranéen de sociologie**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7305, intitulée *Laboratoire méditerranéen de sociologie*, dont le directeur est *Pierre FOURNIER* ;

**DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à *Brigitte COCHE*, AI, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> mars 2018

Le directeur d'unité  
Pierre FOURNIER

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

**DEC181336DR12**

Décision portant délégation de signature à M. Pascal BOULET, directeur de l'unité UMR7246 intitulée « Matériaux divisés, interfaces, réactivité, électrochimie », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC180756DAJ du 22 février 2018 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7246, intitulée *Matériaux divisés, interfaces, réactivité, électrochimie*, dont le directeur est *Pascal BOULET* ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. *Pascal BOULET*, directeur de l'unité UMR7246, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Pascal BOULET**, délégation de signature est donnée à Mme Joëlle FORESTIER, AI, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC180769DR12 du 2 janvier 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> avril 2018

La déléguée régionale  
Ghislaine GIBELLO

**DEC181350DR12**

**Décision portant délégation de signature à M. Tam MIGNOT, directeur de l'unité UMR7283 intitulée Laboratoire de chimie bactérienne, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC180756DAJ du 22 février 2018 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7283, intitulée *Laboratoire de Chimie bactérienne*, dont le directeur est Tam MIGNOT ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Tam MIGNOT, directeur de l'unité UMR7283, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Tam MIGNOT**, délégation de signature est donnée à Mme Mireille ANSALDI, DR2, M. Axel MAGALON, DR2, Mme Vanessa BIMBI, TCS et Mme Delphine LEROI, AI, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC180777DR12 du 2 janvier 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> avril 2018

La déléguée régionale  
Ghislaine GIBELLO



**DEC181353DR12**

**Décision portant délégation de signature à M. André LE BIVIC, directeur de l'unité UMR7288 intitulée *Institut de Biologie du Développement de Marseille*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC180756DAJ du 22 février 2018 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7288, intitulée Institut de Biologie du Développement de Marseille, dont le directeur est André LE BIVIC ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. André LE BIVIC, directeur de l'unité UMR7288, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. André LE BIVIC**, délégation de signature est donnée à Mme Pascale DURBEC, DR1, M. Patrick GARIGLIO, IEHC, Mme Sandrine LOUCHER, AI, et Mme Patricia GEORGEON, TCE, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC180593DR12 du 2 janvier 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> avril 2018

La déléguée régionale  
Ghislaine GIBELLO

**DEC181359DR12**

**Décision portant délégation de signature à M. Jean-Christophe SOURISSEAU, directeur de l'unité UMR7299 intitulée Centre Camille Jullian, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC180756DAJ du 22 février 2018 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7299, intitulée *Centre Camille Jullian*, dont le directeur est *Jean-Christophe SOURISSEAU* ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. *Jean-Christophe SOURISSEAU*, directeur de l'unité UMR7299, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Jean-Christophe SOURISSEAU**, délégation de signature est donnée à Mme Giulia BOETTO, directrice adjointe, CR, et à Mme Cristel LANATA, AI, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC180511DR12 du 2 janvier 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> avril 2018

La déléguée régionale  
Ghislaine GIBELLO

**DEC181455DR12**

**Décision portant délégation de signature à M. Michel KHRESTCHATISKY, directeur de l'unité UMR7051 intitulée Institut de Neurophysiopathologie par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC180756DAJ du 22 février 2018 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant création de l'unité UMR7051, intitulée *Institut de Neurophysiopathologie*, dont le directeur est Michel KHRESTCHATISKY ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. *Michel KHRESTCHATISKY*, directeur de l'unité UMR7051, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Michel KHRESTCHATISKY**, délégation de signature est donnée à Mme Armelle BONPAIN, IEHC et à Mme Laurence GARRON, TCN, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC180368DR12 du 2 janvier 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> avril 2018

La déléguée régionale  
Ghislaine GIBELLO

## DEC181456DR12

Décision portant délégation de signature à M. Richard JACQUEMOND, directeur de l'unité UMR7310 intitulée Institut de recherches et d'études sur le monde arabe et musulman par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

### LA DELEGUEE REGIONALE,

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC180756DAJ du 22 février 2018 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7310, intitulée *Institut de recherches et d'études sur le monde arabe et musulman*, dont le directeur est *Richard JACQUEMOND* ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. *Richard JACQUEMOND*, directeur de l'unité UMR7310, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de *Richard JACQUEMOND*, délégation de signature est donnée à M. Cédric PARIZOT, CR et à M. François SIINO, IR, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC180518DR12 du 2 janvier 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> avril 2018

La déléguée régionale  
Ghislaine GIBELLO



## DEC181459DR12

Décision portant délégation de signature à M. Jean RODRIGUEZ, directeur de l'unité UMR7313 intitulée *Institut des Sciences Moléculaires de Marseille* par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

### LA DELEGUEE REGIONALE,

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC180756DAJ du 22 février 2018 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7313, intitulée Institut des Sciences Moléculaires de Marseille, dont le directeur est Jean RODRIGUEZ ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Jean RODRIGUEZ, directeur de l'unité UMR7313, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de **Jean RODRIGUEZ**, délégation de signature est donnée à M. Alain GIORGI, IE, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC180450DR12 du 2 janvier 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> avril 2018

La déléguée régionale  
Ghislaine GIBELLO

## DEC181460DR12

**Décision portant délégation de signature à M. Alain VENDITTI, directeur de l'unité UMR7316 intitulée Aix-Marseille sciences économiques, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC180756DAJ du 22 février 2018 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7316, intitulée *Aix-Marseille sciences économiques*, dont le directeur est *Alain VENDITTI* ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. *Alain VENDITTI*, directeur de l'unité UMR7316, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Alain VENDITTI**, délégation de signature est donnée à Mme Carine NOURRY, PR CE, à M. Thomas SEEGMULLER, DR2, et à Mme Isabelle MAUDUECH, IEHC, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC180770DR12 du 2 janvier 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> avril 2018

La déléguée régionale  
Ghislaine GIBELLO

## DEC181461DR12

**Décision portant délégation de signature à M. Thierry BERTHET, directeur de l'unité UMR7317 intitulée Laboratoire d'économie et de sociologie du travail par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LA DELEGUEE REGIONALE,

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC180756DAJ du 22 février 2018 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7317, intitulée *Laboratoire d'économie et de sociologie du travail*, dont le directeur est Thierry BERTHET ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Thierry BERTHET, directeur de l'unité UMR7317, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Thierry BERTHET**, délégation de signature est donnée à Mme Delphine MERCIER, CR et à Mme Nathalie BESSET, IE, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC180414DR12 du 2 janvier 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> avril 2018

La déléguée régionale  
Ghislaine GIBELLO

**DEC181465DR12**

**Décision portant délégation de signature à M. Pierre MULLER, directeur de l'unité UMR7325 intitulée Centre Interdisciplinaire de Nanoscience de Marseille par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC180756DAJ du 22 février 2018 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7325, intitulée *Centre Interdisciplinaire de Nanoscience de Marseille*, dont le directeur est Pierre MULLER ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Pierre MULLER, directeur de l'unité UMR7325, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de **Pierre MULLER**, délégation de signature est donnée à M. Olivier SIRI, DR, à Mme Régine DEMOULIN, IEHC et à Mme Véronique COSQUER, IEHC, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC180442DR12 du 2 janvier 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> avril 2018

La déléguée régionale  
Ghislaine GIBELLO



## DEC181466DR12

**Décision portant délégation de signature à M. Olivier SIRI pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7325 intitulée Centre Interdisciplinaire de Nanoscience de Marseille**

### LE DIRECTEUR D'UNITE,

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7325, intitulée *Centre Interdisciplinaire de Nanoscience de Marseille*, dont le directeur est Pierre MULLER ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. *Olivier SIRI*, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

#### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. *Olivier SIRI*, délégation est donnée à Mme Régine DEMOULIN, directrice adjointe administrative, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

#### Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier SIRI et Mme Régine DEMOULIN, délégation est donnée à Mme Véronique COSQUER, Responsable du service administratif et financier, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

#### Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> avril 2018

Le directeur d'unité  
Pierre MULLER

**DEC181468DR12**

**Décision portant délégation de signature à M. Jean-Luc BEUZIT, directeur de l'unité UMR7326 intitulée Laboratoire d'Astrophysique de Marseille par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC180756DAJ du 22 février 2018 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7326, intitulée *Laboratoire d'Astrophysique de Marseille*, dont le directeur est *Jean-Luc BEUZIT* ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jean-Luc BEUZIT, directeur de l'unité UMR7326, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Jean-Luc BEUZIT**, délégation de signature est donnée à Mme Nataly GARCIA MANZONE, IECN, à M. Samuel BOISSIER, CR1, à M. Laurent JORDA, Astronome adjoint et à M. Eric PRIETO, IRHC, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC180423DR12 du 2 janvier 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> avril 2018

La déléguée régionale  
Ghislaine GIBELLO

**DEC181469DR12**

Décision portant délégation de signature à M. Olivier BELLIER, directeur de l'unité UMR7330 intitulée *Centre européen de recherche et d'enseignement des géosciences de l'environnement* par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC180756DAJ du 22 février 2018 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7330, intitulée Centre européen de recherche et d'enseignement des géosciences de l'environnement, dont le directeur est Olivier BELLIER ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Olivier BELLIER, directeur de l'unité UMR7330, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Olivier BELLIER**, délégation de signature est donnée à Mme Sandrine MAGNETTO, IR1 et à M. Jérôme GATTACCECA, DR2, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC180670DR12 du 2 janvier 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> avril 2018

La déléguée régionale  
Ghislaine GIBELLO

**DEC181471DR12**

**Décision portant délégation de signature à M. Thierry MARTIN, directeur de l'unité UMR7332 intitulée Centre de Physique Théorique par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC180756DAJ du 22 février 2018 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7332, intitulée *Centre de Physique Théorique*, dont le directeur est Thierry MARTIN ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Thierry MARTIN, directeur de l'unité UMR7332, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Thierry MARTIN**, délégation de signature est donnée à M. Alain BARRAT, DR1 et à Mme Catherine LEVET, IECN, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC180408DR12 du 2 janvier 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> avril 2018

La déléguée régionale  
Ghislaine GIBELLO



**DEC181475DR12**

**Décision portant délégation de signature à M. Jean-Luc AUTRAN, directeur de l'unité UMR7334 intitulée Institut des matériaux, de microélectronique et des nanosciences de Provence par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC180756DAJ du 22 février 2018 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7334, intitulée *Institut des matériaux, de microélectronique et des nanosciences de Provence*, dont le directeur est *Jean-Luc AUTRAN* ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. *Jean-Luc AUTRAN*, directeur de l'unité UMR7334, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Jean-Luc AUTRAN**, délégation de signature est donnée à M. Christophe GIRARDEAUX, professeur, à M. Ludovic ESCOUBAS, professeur, à Mme Leslie SCALA, IE, à Mme Paule SANTANTONIO, AI, à Mme Véronique MUNUSAMI, AI, à Mme Johanne BURLES, AI, à M. Yves KLEIN, AI, à Mme Zolika DJELLOULI, TCN, et à Mme Joëlle NELSON, TCE, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## Article 3

La décision n° DEC180504DR12 du 2 janvier 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> avril 2018

La déléguée régionale  
Ghislaine GIBELLO

**DEC181476DR12**

Décision portant délégation de signature à Mme Monique BERNARD, directrice de l'unité UMR7339 intitulée *Centre de résonance magnétique biologique et médicale* par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC180756DAJ du 22 février 2018 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7339, intitulée Centre de résonance magnétique biologique et médicale, dont la directrice est *Mme Monique BERNARD* ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à *Mme Monique BERNARD*, directrice de l'unité UMR7339, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Monique BERNARD**, délégation de signature est donnée à Mme CONFORT-GOUNY, IRHC et à Mme Danielle ROUSSEAU, AI, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC180531DR12 du 2 janvier 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> avril 2018

La déléguée régionale  
Ghislaine GIBELLO

**DEC181477DR12**

Décision portant délégation de signature à M. Pierre SAGAUT, directeur de l'unité UMR7340 intitulée *Laboratoire de mécanique, modélisation et procédés propres* par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC180756DAJ du 22 février 2018 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7340, intitulée *Laboratoire de mécanique, modélisation et procédés propres*, dont le directeur est *Pierre SAGAUT* ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. *Pierre SAGAUT*, directeur de l'unité UMR7340, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Pierre SAGAUT**, délégation de signature est donnée à M. Olivier BOUTIN, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC180884DR12 du 1<sup>er</sup> février 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> avril 2018

La déléguée régionale  
Ghislaine GIBELLO

## DEC181478DR12

Décision portant délégation de signature à M. Philippe DELAPORTE, directeur de l'unité UMR7341 intitulée *Laboratoire Lasers, plasmas et procédés photoniques* par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

### LA DELEGUEE REGIONALE,

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC180756DAJ du 22 février 2018 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7341, intitulée Laboratoire Lasers, plasmas et procédés photoniques, dont le directeur est *Philippe DELAPORTE*,

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. *Philippe DELAPORTE*, directeur de l'unité UMR7341, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Philippe DELAPORTE**, délégation de signature est donnée à M. Olivier UTEZA, DR2 et M. Max ROLLAND, IEHC, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC180987DR12 du 1<sup>er</sup> mars 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> avril 2018

La déléguée régionale  
Ghislaine GIBELLO



**DEC181479DR12**

Décision portant délégation de signature à M. Stéphane LE DIZES, directeur de l'unité UMR7342 intitulée *Institut de recherche sur les phénomènes hors équilibre* par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC180756DAJ du 22 février 2018 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7342, intitulée Institut de recherche sur les phénomènes hors équilibre, dont le directeur est *Stéphane LE DIZES* ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. *Stéphane LE DIZES*, directeur de l'unité UMR7342, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. *Stéphane LE DIZES*, délégation de signature est donnée à Mme Laurence PIETRI, maître de conférences, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC180483DR12 du 2 janvier 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> avril 2018

La déléguée régionale  
Ghislaine GIBELLO

**DEC181481DR12**

**Décision portant délégation de signature à Mme Annette CALISTI, directrice de l'unité UMR7345 intitulée Physique des interactions ioniques et moléculaires par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC180756DAJ du 22 février 2018 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7345, intitulée Physique des interactions ioniques et moléculaires, dont la directrice est Annette CALISTI ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Annette CALISTI, directrice de l'unité UMR7345, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme **Annette CALISTI**, délégation de signature est donnée à M. Jean-Marc LAYET, professeur des universités, à Mme Marie-Pierre CARVIN, AI et à M. Eric ROSTANG, attaché d'administration de l'état, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC180292DR12 du 2 janvier 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> avril 2018

La déléguée régionale  
Ghislaine GIBELLO

**DEC181482DR12**

**Décision portant délégation de signature à M. Cristinel DIACONU, directeur de l'unité UMR7346 intitulée Centre de Physique des Particules de Marseille par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC180756DAJ du 22 février 2018 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7346, intitulée *Centre de Physique des Particules de Marseille*, dont le directeur est *Cristinel DIACONU* ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. *Cristinel DIACONU*, directeur de l'unité UMR7346, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Cristinel DIACONU**, délégation de signature est donnée à M. Rémy POTHEAU, IRHC, à Mme Marie-Thérèse BECHIER-DONEL, IR2 et à M. Guy INGARSIA, IEHC, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC180789DR12 du 2 janvier 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> avril 2018

La déléguée régionale  
Ghislaine GIBELLO

## DEC181491DR12

Décision portant délégation de signature à M. Patrick FOULON, directeur de l'unité UMS822 intitulée *Centre international de rencontres mathématiques*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

### LA DELEGUEE REGIONALE,

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC180756DAJ du 22 février 2018 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 ;

**Vu** la décision DEC173302DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMS822, intitulée Centre international de rencontres mathématiques, dont le directeur est *Patrick FOULON* ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à *M. Patrick FOULON*, directeur de l'unité UMS822, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de *M. Patrick FOULON*, délégation de signature est donnée à Mme Joëlle KATCHADOURIAN, AI, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC181132DR12 du 1<sup>er</sup> mars 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> avril 2018

La déléguée régionale  
Ghislaine GIBELLO



**DEC181492DR12**

**Décision portant délégation de signature à Mme Louise BERTAUX-PICHARD, directrice de l'unité UMS1885 intitulée Maison Asie Pacifique par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC180756DAJ du 22 février 2018 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 ;

**Vu** la décision DEC171285DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMS1885, intitulée *Maison Asie Pacifique*, dont la directrice est *Louise BERTAUX-PICHARD*,

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à *Mme Louise BERTAUX-PICHARD*, directrice de l'unité UMS1885, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Louise BERTAUX-PICHARD**, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle DUPEUBLE, TCE, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC180506DR12 du 2 janvier 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> avril 2018

La déléguée régionale  
Ghislaine GIBELLO

## DEC181494DR12

**Décision portant délégation de signature à M. Antoine AIELLO, directeur de l'unité UMS3514 intitulée Stella Mare par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC180756DAJ du 22 février 2018 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 ;

**Vu** la décision DEC171285DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMS3514, intitulée *Stella Mare*, dont le directeur est *M. Antoine AIELLO* ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à *M. Antoine AIELLO*, directeur de l'unité UMS3514, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de *M. Antoine AIELLO*, délégation de signature est donnée à M. Pierre-Mathieu NICOLAI, IE, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC180683DR12 du 2 janvier 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> avril 2018

La déléguée régionale  
Ghislaine GIBELLO

## DEC181495DR12

**Décision portant délégation de signature à M. Guillaume MASSON, directeur de l'unité UMS3537 intitulée Centre d'exploitation Fonctionnelle et de Formation par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LA DELEGUEE REGIONALE,

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC180756DAJ du 22 février 2018 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 ;

**Vu** la décision DEC171285DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMS3537, intitulée *Centre d'exploitation Fonctionnelle et de Formation*, dont le directeur est *Guillaume MASSON* ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. *Guillaume MASSON*, directeur de l'unité UMS3537, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de *Guillaume MASSON*, délégation de signature est donnée à M. Ivan BALANSARD, IRHC, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC180686DR12 du 2 janvier 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> avril 2018

La déléguée régionale  
Ghislaine GIBELLO

**DEC181496DR12**

**Décision portant délégation de signature à M. Stéphane GAFFET, directeur de l'unité UMS3538 intitulée Laboratoire souterrain à bas bruit, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC180756DAJ du 22 février 2018 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 ;

**Vu** la décision DEC171285DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMS3538, intitulée *Laboratoire souterrain à bas bruit*, dont le directeur est *Stéphane GAFFET* ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. *Stéphane GAFFET*, directeur de l'unité UMS3538, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de *M. Stéphane GAFFET*, délégation de signature est donnée à M. Daniel Gilles BOYER, IE1C, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC181087DR12 du 1<sup>er</sup> mars 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> avril 2018

La déléguée régionale  
Ghislaine GIBELLO



**DEC181497DR12**

Décision portant délégation de signature à M. Marin DACOS, directeur de l'unité USR2004 intitulée *Centre pour l'édition électronique ouverte* par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC180756DAJ du 22 février 2018 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 ;

**Vu** la décision DEC171287DGDS du 21 décembre 2017 portant création de l'unité USR2004, intitulée Centre pour l'édition électronique ouverte, dont le directeur est Marin DACOS ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Marin DACOS, directeur de l'unité USR2004, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Marin DACOS**, délégation de signature est donnée à Mme Carole BEDROSSIAN, IE, à M. Patrick GENDRE, IRHC et à Mme Marie PELLEN, IE2, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC180687DR12 du 2 janvier 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> avril 2018

La déléguée régionale  
Ghislaine GIBELLO

**DEC181498DR12**

Décision portant délégation de signature à Mme Sophie BOUFFIER, directrice de l'unité USR3125 intitulée *Maison Méditerranéenne des sciences de l'Homme* par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC180756DAJ du 22 février 2018 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 ;

**Vu** la décision DEC171287DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité USR3125, intitulée Maison Méditerranéenne des sciences de l'Homme, dont la directrice est *Sophie BOUFFIER* ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à *Mme Sophie BOUFFIER*, directrice de l'unité USR3125, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de *Mme Sophie BOUFFIER*, délégation de signature est donnée à Mme Christiane LAYE, IGR, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC180768DR12 du 2 janvier 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> avril 2018

La déléguée régionale  
Ghislaine GIBELLO

## DEC181500DR12

Décision portant délégation de signature à Mme Magali GHIRART pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPS846 intitulée Station de Primatologie

LE DIRECTEUR D'UNITE,

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171290DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UPS846, intitulée *Station de Primatologie*, dont le directeur est *Romain LACOSTE*;

**DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Magali GHIRART, AI, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> avril 2018

Le directeur d'unité  
Romain LACOSTE

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

**DEC181501DR12**

Décision portant délégation de signature à M. Stéphane VIEL, directeur de l'unité FR1739 intitulée *Fédération des sciences chimiques de Marseille* par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC180756DAJ du 22 février 2018 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 ;

**Vu** la décision DEC171283DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité FR1739, intitulée Fédération des sciences chimiques de Marseille, dont le directeur est Stéphane VIEL ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Stéphane VIEL, directeur de l'unité FR1739, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

## **Article 2**

La décision n° DEC180528DR12 du 2 janvier 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> avril 2018

La déléguée régionale  
Ghislaine GIBELLO

## DEC181503DR12

Décision portant délégation de signature à Mme Françoise GRAZIANI, directrice de l'unité FR3041 intitulée *Fédération de recherche Environnement et Société* par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

### LA DELEGUEE REGIONALE,

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC180756DAJ du 22 février 2018 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 ;

**Vu** la décision DEC171283DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité FR3041, intitulée Fédération de recherche Environnement et Société, dont la directrice est *Françoise GRAZIANI* ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à *Mme Françoise GRAZIANI*, directrice de l'unité FR3041, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Françoise GRAZIANI**, délégation de signature est donnée à Mme Johanne ALBERTINI, ASI, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC180937DR12 du 1<sup>er</sup> mars 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> avril 2018

La déléguée régionale  
Ghislaine GIBELLO

**DEC181506DR12**

Décision portant délégation de signature à M. Etienne SAVE, directeur de l'unité FR3512 intitulée *Comportement, cerveau, cognition – Fédération 3C*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC180756DAJ du 22 février 2018 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 ;

**Vu** la décision DEC171283DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité FR3512, intitulée *Comportement, cerveau, cognition – Fédération 3C*, dont le directeur est Etienne SAVE ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Etienne SAVE, directeur de l'unité FR3512, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Etienne SAVE**, délégation de signature est donnée à M. François-Xavier ALARIO, DR et à Mme Sandrine BASQUES, IE, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC180959DR12 du 1<sup>er</sup> mars 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> avril 2018

La déléguée régionale  
Ghislaine GIBELLO

**DEC181520DR12**

Décision portant délégation de signature à M. Eric TRIQUET, directeur de l'unité FR3621 intitulée *Cultures, patrimoines et sociétés numériques*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC180756DAJ du 22 février 2018 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 ;

**Vu** la décision DEC171283DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité FR3621, intitulée Cultures, patrimoines et sociétés numériques, dont le directeur est Eric TRIQUET ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Eric TRIQUET, directeur de l'unité FR3621, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Eric TRIQUET**, délégation de signature est donnée à **M. Rachid EL-AZOUZI**, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC181124DR12 du 1<sup>er</sup> mars 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> avril 2018

La déléguée régionale  
Ghislaine GIBELLO

**DEC181522DR12**

Décision portant délégation de signature à *M. Richard KRONLAND-MARTINET*, directeur de l'unité FRE2006 intitulée Perception, Représentations, Image, Son, Musique (PRISM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC180756DAJ du 22 février 2018 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 ;

**Vu** la décision DEC171279DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité FRE2006, intitulée Perception, Représentations, Image, Son, Musique (PRISM), dont le directeur est *M. Richard KRONLAND-MARTINET* ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à *M. Richard KRONLAND-MARTINET*, directeur de l'unité FRE2006, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Richard KRONLAND-MARTINET**, délégation de signature est donnée à Mme Mitsuko ARAMAKI, chargée de recherche, et Mme Sølvi YSTAD, directrice de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC180522DR12 du 2 janvier 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> avril 2018

La déléguée régionale  
Ghislaine GIBELLO

**DEC181523DR12**

**Décision portant délégation de signature à M. Michel DRANCOURT, directeur de l'unité FRE2013 intitulée Microbes Evolution Phytogénie et infections (MEPHI), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC180756DAJ du 22 février 2018 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 ;

**Vu** la décision DEC171281DGDS du 21 décembre 2017 portant création de l'unité FRE2013, intitulée *Microbes Evolution Phytogénie et infections (MEPHI)*, dont le directeur est *M. Michel DRANCOURT* ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à *M. Michel DRANCOURT*, directeur de l'unité FRE2013, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. M. Michel DRANCOURT**, délégation de signature est donnée à M. Jean-Christophe LAGIER, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC180662DR12 du 2 janvier 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> avril 2018

La déléguée régionale  
Ghislaine GIBELLO

**DEC181526DR12**

**Décision portant délégation de signature à M. Bruno LOMBARD, directeur de l'unité GDR2022 intitulée « A l'interface de l'acoustique physique et de la mécanique théorique (MECAWAVE) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC180756DAJ du 22 février 2018 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 ;

**Vu** la décision DEC171292DGDS du 21 décembre 2017 portant création de l'unité GDR2022, intitulée « A l'interface de l'acoustique physique et de la mécanique théorique (MECAWAVE) », dont le directeur est *M. Bruno LOMBARD* ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à *M. Bruno LOMBARD*, directeur de l'unité GDR2022, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

## **Article 2**

La décision n° DEC181186DR12 du 1<sup>er</sup> mars 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> avril 2018

La déléguée régionale  
Ghislaine GIBELLO

**DEC181528DR12**

**Décision portant délégation de signature à M. David BRUTIN, directeur de l'unité GDR2799 intitulée Micropesanteur Fondamentale et Appliquée par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC090098DAJ du 30 juillet 2009 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

**Vu** la décision DEC130184DGDS du 21 février 2013 portant création de l'unité GDR2799, intitulée « *Micropesanteur Fondamentale et Appliquée* », dont le directeur est Pierre HALDENWANG ;

**Vu** la décision DEC161232DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité GDR2799, intitulé « *Micropesanteur Fondamentale et Appliquée* », dont le directeur est David BRUTIN ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. David BRUTIN, directeur de l'unité GDR2799, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

<sup>1</sup> soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

#### **Article 2**

La décision n° DEC170556DR12 du 2 janvier 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

#### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> avril 2018

La déléguée régionale  
Ghislaine GIBELLO

## DEC181535DR12

Décision portant délégation de signature à M. James STURGIS, directeur de l'unité GDR3696 intitulée *Protéines membranaires : aspects moléculaires et cellulaires*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

### LA DELEGUEE REGIONALE,

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC180756DAJ du 22 février 2018 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 ;

**Vu** la décision DEC142134DGDS du 18 décembre 2014 portant création de l'unité GDR3696, intitulée *Protéines membranaires : aspects moléculaires et cellulaires*, dont le directeur est M. James STURGIS ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. James STURGIS, directeur de l'unité GDR3696, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

## **Article 2**

La décision n° DEC150440DR12 du 2 février 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> avril 2018

La déléguée régionale  
Ghislaine GIBELLO

DEC1811223DR13

Décision portant délégation de signature à M. Frédéric ROUSSEAU pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR2005, intitulée Maison des Sciences de l'Homme « Les Sciences Unies pour un autre Développement » (MSH Sud) ;

## LE DIRECTEUR D'UNITE,

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC161222DGDS du 16 décembre 2016, portant création de l'unité FR2005 intitulée *Maison des Sciences de l'Homme « Les Sciences Unies pour un autre Développement » (MSH Sud)*, dont le directeur est M. Frédéric ROUSSEAU ;

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Mme Isabelle MERMET-GUYENNET, Secrétaire Générale, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1<sup>er</sup> mars 2018

Le directeur de l'Unité

Frédéric ROUSSEAU

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



DEC181221DR13

**Décision portant délégation de signature à Mme Christiane WEBER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR9000, intitulée Territoires, Environnement, Télédétection et Information Spatiale (TETIS) ;**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC160921INEE du 16 juin 2016, portant création de l'unité UMR9000 intitulée « *Territoires, Environnement, Télédétection et Information Spatiale (TETIS)*, dont la directrice est Mme Christiane WEBER ;

**DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Sébastien PICARD, Responsable Gestion, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

#### **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1<sup>er</sup> avril 2018

La directrice d'unité

Christiane WEBER

DEC181594DR13

**Décision portant délégation de signature à Mme Réjane ROURE et à M. Christophe PELLECUER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité 5140 intitulée Archéologie des sociétés méditerranéennes ;**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC180601INSHS du 27 avril 2018, portant cessation de fonctions de M. David LEFEVRE et de Mme Armelle GARDEISEN et nomination de Mme Réjane ROURE, directrice par intérim et de M. Christophe PELLECUER, directeur adjoint par intérim de l'unité UMR5140 intitulée *Archéologie des sociétés méditerranéennes* ;

**DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Christophe PELLECUER, Conservateur en chef du patrimoine, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe PELLECUER, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> à Mme Valérie DEMUYT, Administratrice ;

### **Article 3**

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 5 mars 2018

La directrice d'unité

Réjane ROURE

DEC181592DR13

**Décision portant délégation de signature à Mme Réjane ROURE, directrice par intérim et à M. Christophe PELLECUER, directeur adjoint par intérim de l'unité UMR5140 intitulée Archéologie des sociétés méditerranéennes, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC162807DAJ du 18 janvier 2017 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017 ;

**Vu** la décision DEC180601INSHS du 27 avril 2018, portant cessation de fonctions de M. David LEFEVRE et de Mme Armelle GARDEISEN et nomination de Mme Réjane ROURE, directrice par intérim et de M. Christophe PELLECUER, directeur adjoint par intérim de l'unité UMR5140 intitulée *Archéologie des sociétés méditerranéennes* ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Réjane ROURE, directrice par intérim de l'unité UMR5140, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

<sup>1</sup> soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Réjane ROURE, délégation de signature est donnée à M. Christophe PELLECUER, Conservateur en chef du patrimoine, et à Mme Valérie DEMUYT, IE2, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC170759DR13 du 1<sup>er</sup> mars 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 5 mars 2018

Le Délégué Régional

Jérôme VITRE

DEC181679DR14

**Décision portant délégation de signature à M. Jean-Marie Lozachmeur, directeur de l'unité UMR5314 intitulée TSE- Recherche, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE(LA) DELEGUE(E) REGIONAL(E),**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC141518DAJ du 14 Novembre 2014 nommant Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 17 novembre 2014 ;

**Vu** la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant création de l'unité UMR5314, intitulée TSE-Recherche, dont le directeur est M. Jean-Marie Lozachmeur;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jean-Marie Lozachmeur directeur de l'unité UMR5314, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marie Lozachmeur, délégation de signature est donnée à Mme Nathalie Labertie, IE, et à Mme Christel Gilabert, TCS, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC160168DR14 du 04 février 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 30 mai 2018

Le délégué régional  
Christophe Giraud



DEC181618DR14

**Décision portant délégation de signature à M. Didier Trouche, directeur de l'unité UMR5088 intitulée Laboratoire de biologie cellulaire et moléculaire du contrôle de la prolifération, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

#### **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC142558DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 17 novembre 2014 ;

**Vu** la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5088 intitulée Laboratoire de biologie cellulaire et moléculaire du contrôle de la prolifération dont le directeur est M. Didier Trouche ;

#### **DECIDE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Didier Trouche, directeur de l'unité UMR5088, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier Trouche, délégation de signature est donnée à Mme Sylvie Tournier, DR, à Mme Françoise Pons, T, et à Mme Céline Rozier, IR, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC172312DR14 du 31 juillet 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 18 mai 2018

Le délégué régional  
Christophe Giraud

## **DEC181215DR14**

**Décision portant délégation de signature à M. Christophe Roux, directeur de la FR3450 intitulée Fédération de recherche Agrobiosciences, Interactions et Biodiversité (AIB), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC142558DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 17 novembre 2014 ;

**Vu** la décision DEC151296DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de la FR3450, intitulée Fédération de recherche Agrobiosciences, Interactions et Biodiversité (AIB) ;

**Vu** la décision DEC180059INSB du 08 février 2018 portant nomination de M. Christophe Roux aux fonctions de directeur de l'unité susvisée ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Christophe Roux, directeur de la FR3450, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à

l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe Roux, délégation de signature est donnée à Mme Julie Cullimore, DR, et à Mme Sophie Guilhem, AI, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 27 mars 2018

Le délégué régional,

Christophe Giraud

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

**DEC181216DR14**

**Décision portant délégation de signature à Mme Julie Cullimore et à Mme Sophie Guilhem pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de Fédération de recherche Agrobiosciences, Interactions et Biodiversité (AIB),**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC151296DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de la FR3450, intitulée Fédération de recherche Agrobiosciences, Interactions et Biodiversité (AIB) ;

**Vu** la décision DEC180059INSB du 08 février 2018 portant nomination de M. Christophe Roux aux fonctions de directeur de l'unité susvisée ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Julie Cullimore, DR, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Julie Cullimore, DR, délégation est donnée à Mme Sophie Guilhem, AI, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Le directeur d'unité

M. Christophe Roux

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

**DEC181343DR20**

**Décision portant délégation de signature à M. Didier Josselin, directeur de l'unité UMR7300, intitulée Etude des structures des processus d'adaptation et des changements européens (ESPACE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC160147DAJ du 20 avril 2016 nommant M. Benoît Debosque délégué régional pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016 ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7300, intitulée Etude des structures des processus d'adaptation et des changements européens (ESPACE), dont le directeur est Didier Josselin ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Didier Josselin, directeur de l'unité UMR7300, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier Josselin, délégation de signature est donnée à M. Giovanni Fusco, chargé de recherche, M. Julien Andrieu, maître de conférences, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC161996DR20 du 04/07/2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 29/01/2018

Le délégué régional  
Benoît DEBOSQUE

**DEC181345DR20**

**Décision portant délégation de signature à M. Giovanni Fusco pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7300, intitulée Etude des structures des processus d'adaptation et des changements européens (ESPACE)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7300, intitulée Etude des structures des processus d'adaptation et des changements européens (ESPACE), dont le directeur est Didier Josselin ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Giovanni Fusco, directeur-adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Giovanni Fusco délégation est donnée à M. Julien Andrieu, maître de conférences aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nice, le 29/01/2018

Le directeur d'unité  
Didier JOSSELIN

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



**DEC181658DAJ**

Décision portant délégation de signature ponctuelle à Mme Véronique Debisschop, déléguée régionale de la circonscription Paris B (DR2)

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 portant nomination Mme Véronique Debisschop aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris B ;

**Vu** le projet de contrat de prise à bail de locaux sis 26 rue des Fossés Saint Jacques dans le 5<sup>ème</sup> arrondissement de Paris avec la SCPI Accès Valeur Pierre représentée par BNP Paribas en qualité de société de gestion ;

**DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Délégation est donnée à Mme Véronique Debisschop, déléguée régionale de la circonscription Paris B, à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS le contrat de prise à bail de locaux de bureaux sis 26 rue des Fossés Saint Jacques dans le 5<sup>ème</sup> arrondissement de Paris avec la SCPI Accès Valeur Pierre représentée par BNP Paribas en qualité de société de gestion.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28 mai 2018

Le président-directeur général

Antoine Petit



Le président-directeur général

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 49 13

**DEC181572DAJ**

Décision portant délégation de signature à M. Nicolas Arnaud aux fonctions de directeur de l'Institut national des sciences de l'univers (INSU)

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), notamment son article 16 ;

**Vu** le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

**Vu** le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'arrêté du 29 avril 2016 relatif à l'Institut national des sciences de l'Univers du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n°159/87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

**Vu** la décision n°31/90 du 9 février 1990 relative aux comités d'orientation et de surveillance des unités propres de service ;

**Vu** la décision DEC900267SOSI du 17 septembre 1990 modifiée relative à la composition et au fonctionnement des comités scientifiques des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Vu** la décision DEC162003DAJ du 1<sup>er</sup> août 2016 portant nomination de M. Jean-Pierre Reyes aux fonctions de directeur adjoint administratif de l'Institut national des sciences de l'univers (INSU) ;

**Vu** la décision DEC172777DAJ du 11 octobre 2017 portant nomination de M. Cyril Moulin aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut national des sciences de l'univers (INSU) ;



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00  
F 01 44 96 53 90

**Vu** la décision DEC181555DAJ portant fin de fonctions et nomination de M. Nicolas Arnaud aux fonctions de directeur de l'Institut national des sciences de l'univers (INSU) ;

## **DÉCIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** - Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M. Nicolas Arnaud, directeur de l'INSU, à l'effet de signer, au nom du président - directeur général du CNRS, les actes, décisions, conventions et avenants relevant des domaines suivants :

### **A) STRUCTURES OPERATIONNELLES DE RECHERCHE ET DE SERVICE**

- les décisions, les conventions et leurs avenants relatifs à la création, au renouvellement et à la suppression des groupements de recherche et de service ;
- les décisions, les conventions et leurs avenants relatifs à la création, au renouvellement et à la suppression des structures fédératives de recherche hors contractualisation ;
- les décisions portant modification du rattachement des unités aux sections du comité national de la recherche scientifique et aux délégations régionales ;
- les décisions portant nomination des sous-directeurs des unités propres de recherche et des unités propres de service ;
- les décisions arrêtant la composition des comités scientifiques auprès des structures de recherche ainsi que celles désignant les présidents desdits comités ;
- les décisions arrêtant la composition des comités d'orientation et de surveillance des structures propres de service ainsi que celles désignant les présidents desdits comités.

### **B) GESTION SCIENTIFIQUE**

- les décisions de principe relatives à l'affectation et aux positions des chercheurs et le cas échéant à celles des ingénieurs, des personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions relatives à l'attribution des postes de chercheurs, d'ingénieurs, de personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions relatives à l'attribution de crédits aux structures de recherche et de service ;
- les décisions de principe relatives aux transferts de matériels.

**Art. 2.** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas Arnaud, directeur de l'INSU, délégation est donnée à M. Cyril Moulin, directeur adjoint scientifique de l'INSU, à l'effet de signer au nom du président - directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1<sup>er</sup>.

**Art. 3.** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas Arnaud, directeur de l'INSU et de M. Cyril Moulin, directeur adjoint scientifique de l'INSU, délégation est donnée à M. Jean-Pierre Reyes, directeur adjoint administratif, à l'effet de signer, au nom du président - directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1<sup>er</sup>.

**Art. 4.** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 30 avril 2018

Le président - directeur général

Antoine Petit

**DEC181470INSHS**

**Décision portant modification de délégation régionale de rattachement du GDR3774 intitulé Mondes britanniques.**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° DEC998353DCAJ du 10 mars 1999 modifiée portant rattachement des structures opérationnelles du CNRS aux délégations en fonction de leur localisation géographique ;

**Vu** la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n° DEC172297DASTR du 21 juillet 2017 portant modification du rattachement à des délégations régionales du CNRS ;

**DECIDE :**

**Art. 1** - A compter du 1<sup>er</sup> mai 2018, le groupement de recherche (GDR) n° 3774 intitulé Mondes britanniques est rattaché à la délégation régionale Paris B du CNRS.

**Art. 2** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24 mai 2018

Le président – directeur général  
Antoine Petit



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 53 90

DEC181319DR05

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8006 intitulée Procédés et Ingénierie en Mécanique et Matériaux (PIMM)****LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre National de la Recherche Scientifique ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC151334DGDS du 12 juin 2015 donnant délégation de signature à M. Philippe Cavelier, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité UMR8006 intitulée Procédés et Ingénierie en Mécanique et Matériaux (PIMM),

**DECIDE :****Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8006 intitulée Procédés et Ingénierie en Mécanique et Matériaux (PIMM).

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 14 membres :

- la directrice de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 8 membres élus ;
- 4 membres nommés.

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 04 avril 2018

Pour le président et par délégation,  
Le délégué régional  
Philippe Cavelier

DEC181637DR05

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité USR3225 intitulée Maison Archéologie et Ethnologie, René-Ginouvès (MAE)**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC151334DGDS du 12 juin 2015 donnant délégation de signature à M. Philippe Cavalier, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord ;

**Vu** la décision DEC133027DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité USR3225 intitulée Maison Archéologie et Ethnologie, René-Ginouvès (MAE)

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Maison Archéologie et Ethnologie, René-Ginouvès (MAE).

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 9 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 2 directeurs adjoints ;
- 5 membres élus ;
- 1 membre nommé.

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 18 mai 2018

Pour le président - directeur général et par délégation,  
Le délégué régional  
Philippe Cavalier

DEC181604DR06

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7365 intitulée Ingénierie Moléculaire et Physiopathologie Articulaire (IMoPA)**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC180332DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à Mme Muriel Sinanidès déléguée régionale pour la circonscription Centre Est (DR06) ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 Décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité Ingénierie Moléculaire et Physiopathologie Articulaire (IMoPA),

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Ingénierie Moléculaire et Physiopathologie Articulaire (IMoPA)

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 16 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint;
- 8 membres élus ;
- 6 membres nommés :

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 14/05/2018

Pour le président - directeur général et par délégation,  
La déléguée régionale  
Muriel Sinanidès



DEC181556DR06

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7331 intitulée Groupe de spectrométrie moléculaire et atmosphérique (GSMA)**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC180332DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à Mme Muriel Sinanidès déléguée régionale pour la circonscription Centre Est (DR06) ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 Décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité Groupe de spectrométrie moléculaire et atmosphérique (GSMA),

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Groupe de spectrométrie moléculaire et atmosphérique (GSMA)

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 9 membres élus ;
- 5 membres nommés

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 2/5/2018

Pour le président - directeur général et par délégation,  
La déléguée régionale  
Muriel Sinanidès

DEC181413DR06

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7564  
Laboratoire de Chimie Physique et Microbiologie pour les Matériaux et l'Environnement  
(LCPME)**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC180332DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à Mme Muriel Sinanidès déléguée régionale pour la circonscription Centre Est (DR06) ;

**Vu** la décision DEC173303DGDS du 21 décembre 2017 Approuvant le renouvellement de l'unité Laboratoire de Chimie Physique et Microbiologie pour les Matériaux et l'Environnement (LCPME) ;

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Laboratoire de Chimie Physique et Microbiologie pour les Matériaux et l'Environnement (LCPME)

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 16 membres :

- le directeur de l'unité ;
- les 2 directeurs adjoints ;
- 9 membres élus ;
- 4 membres nommés ;

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 16/04/2018

Pour le président - directeur général et par délégation,  
La déléguée régionale  
Muriel Sinanidès

DEC180019DR06

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMS2008 intitulée Ingénierie-Biologie-Santé Lorraine (IBSLor)**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC172622DAJ du 24 octobre 2017 donnant délégation de signature à Mme Muriel Sinanidès, déléguée régionale pour la circonscription Centre Est (DR06) ;

**Vu** la décision DEC171285DGDS du 21 décembre 2017 portant création de l'unité Ingénierie-Biologie-Santé Lorraine (IBSLor) ;

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Ingénierie-Biologie-Santé Lorraine (IBSLor)

**Article 2 : Composition**

En application de l'article 3 de la décision du 28 octobre 1992, l'assemblée générale, composée de l'ensemble des électeurs, constitue le conseil de laboratoire.

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 24/01/2018

Pour le président - directeur général et par délégation,  
La déléguée régionale  
Muriel Sinanidès

DEC180013DR06

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMS3653 intitulée Gestion de l'Institut Carnot ICEEL de Nancy**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC172622DAJ du 24 octobre 2017 donnant délégation de signature à Mme Muriel Sinanidès, déléguée régionale pour la circonscription Centre Est (DR06) ;

**Vu** la décision DEC171285DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité Gestion de l'Institut Carnot ICEEL de Nancy ;

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Gestion de l'Institut Carnot ICEEL de Nancy

**Article 2 : Composition**

En application de l'article 3 de la décision du 28 octobre 1992, l'assemblée générale, composée de l'ensemble des électeurs, constitue le conseil de laboratoire.

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 24/01/2018

Pour le président - directeur général et par délégation,  
La déléguée régionale  
Muriel Sinanidès

DEC180017DR06

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMS3562  
intitulée Observatoire Terre et Environnement de Lorraine (OTELO)**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC172622DAJ du 24 octobre 2017 donnant délégation de signature à Mme Muriel Sinanidès, déléguée régionale pour la circonscription Centre Est (DR06) ;

**Vu** la décision DEC171285DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité Observatoire Terre et Environnement de Lorraine;

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité ..... [intitulé de l'unité].

**Article 2 : Composition**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Observatoire Terre et Environnement de Lorraine

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 24/01/2018

Pour le président - directeur général et par délégation,  
La déléguée régionale  
Muriel Sinanidès

